



HAL
open science

La production sociale de la performance paralympique

Yann Beldame, H el ene Joncheray, Valentine Duquesne, R emi Richard

► **To cite this version:**

Yann Beldame, H el ene Joncheray, Valentine Duquesne, R emi Richard. La production sociale de la performance paralympique: Disponibilit es, Expertises, Sociabilit es et Concurrences. INSEP; FFH; FFTir; CPSF; Universit  Paris Cit ; Universit  de Montpellier. 2023. hal-04696248

HAL Id: hal-04696248

<https://hal.science/hal-04696248>

Submitted on 12 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin e au d p t et   la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi s ou non,  manant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv s.



ANR



Avec la participation du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)



Projet ANR PARAPERF

N°ANR-19-STPH-005

La production sociale de la performance paralympique Disponibilités, Expertises, Sociabilités et Concurrences

Yann Beldame¹, Hélène Joncheray², Valentine Duquesne² & Rémi Richard¹

¹ Laboratoire Santé, Éducation et Situations de Handicap (UR UM211),
Université de Montpellier, Montpellier, France

² Laboratoire Sport, Expertise et Performance (EA 7370), INSEP, Paris, France

Remerciements

Nous adressons en premier lieu nos remerciements à l'ensemble des parasportifs et des membres de staffs ayant accepté de participer à cette enquête, par entretien, en sociologie.

Cette participation massive a été possible avec le soutien des cadres et des staffs de la Fédération Française Handisport (FFH), de la Fédération Française de Tir (FFTir) et du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). Plus généralement, vos retours de la conception des guides d'entretien jusqu'à la présentation des résultats préliminaires ont été précieux. Ces échanges nous ont permis d'affiner les outils, analyses et interprétations. Nul doute qu'ils ont contribué à la réalisation du présent rapport.

Nos remerciements s'adressent aussi aux laboratoires de recherche partenaires du projet ANR PARAPERF. Nous remercions donc le laboratoire Sport, Expertise, Performance (SEP) de l'INSEP et le laboratoire SANTESIH de l'Université de Montpellier.

Nous remercions également le Programme d'investissements d'avenir et l'Agence Nationale de la Recherche.

Pour finir, nous souhaitons remercier le porteur du projet ANR PARAPERF, le Professeur Jean-François Toussaint, ainsi que le coordinateur du projet, Nicolas Forstmann, pour leur soutien et leur disponibilité lors de la réalisation de ce projet.

Nous souhaitons une excellente lecture à toutes et à tous.

Yann Beldame, Hélène Joncheray, Valentine Duquesne, Rémi Richard

Table des matières

1. Introduction.....	6
1.1. Rappels des objectifs du projet ANR et du rapport qualitatif du lot de travail numéro 3...	6
1.2. Une enquête par entretiens au cœur des configurations paralympiques.....	6
1.3. Une proposition de modélisation de la production sociale de la performance paralympique	8
2. Disponibilités	13
2.1 Disponibilité spatio-temporelle	13
2.1.1. <i>La disponibilité d'un point de vue temporel :.....</i>	<i>13</i>
2.1.2. <i>La disponibilité d'un point de vue spatial</i>	<i>19</i>
2.2. Disponibilité physique	22
2.2.1. <i>Disponibilité physique et suractivité</i>	<i>22</i>
2.2.2. <i>Disponibilité physique et gestion du poids.....</i>	<i>23</i>
2.3. Disponibilité psychique.....	24
2.3.1. <i>Disponibilité psychique et stabilité des revenus.....</i>	<i>24</i>
2.3.2. <i>Disponibilité psychique et contrôle de l'organisation de la préparation paralympique .</i>	<i>25</i>
2.3.3. <i>Disponibilité psychique et gestion des temps de loisir et de repos.....</i>	<i>27</i>
3. Expertise(s).....	29
3.1. L'expertise des parasportifs.....	29
3.1.1. <i>Les parasportifs ayant une déficience d'origine inné : une entrée précoce dans le sport et un accès précoce à la performance.....</i>	<i>30</i>
3.2. L'expertise du staff national.....	33
3.2.1. <i>Expertise et contractualisation des staffs :.....</i>	<i>33</i>
3.2.2. <i>Le recours limité à une forme d'expertise : la préparation mentale</i>	<i>35</i>
3.2.3. <i>L'expertise du matériel au sein des staffs.....</i>	<i>40</i>
3.3. L'expertise de l'entraîneur personnel : une expertise nécessaire en voie de reconnaissance	41
4. Sociabilité(s)	45
4.1. Sociabilité(s) : de quoi parlons-nous ?.....	45
4.2. Les différentes formes de sociabilités sportives au sein des configurations paralympiques.	46
4.2.1. <i>Les avantages et désavantages des sociabilités informelles, individuelles, privées et à forte intensité.</i>	<i>47</i>
4.2.2. <i>Les avantages des sociabilités informelles, individuelles, privées et à forte intensité entre un parasportif et son entraîneur.....</i>	<i>48</i>
4.2.3. <i>Les désavantages des sociabilités informelles, individuelles, privées et à forte intensité entre un parasportif et son entraîneur.....</i>	<i>50</i>

4.3.	Le rôle des sociabilité(s) extra-sportives au sein des configurations paralympiques	53
5.	Concurrence(s).....	54
5.1.	Concurrence nationale et internationale	55
5.2.	Concurrence et classification.....	56
5.2.1.	<i>Avantages et désavantages de la classification en matière de concurrence</i>	56
5.2.2.	<i>Reclassification, maîtrise du matériel et concurrence</i>	58
5.2.3.	<i>Vers une plus grande homogénéité des classes ?</i>	59
5.3.	Concurrence et innovation technologique	59
5.4.	Concurrence et évolution des règles du jeu et de l'arbitrage	60
6.	Conclusion - Une proposition de typologie des configurations paralympiques.....	62
6.1.	Les configurations « hégémoniques » ou « dominantes »	62
6.2.	Les configurations « consistantes » ou « établies »	63
6.3.	Les configurations « en puissance » ou « outsider ».....	63
6.4.	Les configurations « vulnérabilisées ».....	64

1. Introduction

1.1. Rappels des objectifs du projet ANR et du rapport qualitatif du lot de travail numéro 3

Le **projet ANR PARAPERF** « *Optimisation de la performance paralympique : de l'identification à l'obtention de la médaille* » issu de l'appel à projets **Programmes Prioritaires de Recherche Sport de Très Haute Performance**, a pour objectif de comprendre les **enjeux spécifiques de la très haute performance paralympique** selon les trajectoires de performance, le matériel sportif et l'environnement des sportifs paralympiques. Ce projet inclut **13 laboratoires** de recherche et deux fédérations sportives partenaires, la Fédération Française Handisport (**FFH**) et la Fédération Française de Tir (**FFTir**). Dans le cadre d'une mutualisation avec une partie du travail de thèse de Valentine Duquesne, le Comité Paralympique et Sportif Français (**CPSF**) est également partenaire de la recherche présentée ici.

Le lot de travail 3 « Environnements et parcours du sportif » vise plus spécifiquement à décrire les conditions de préparation socio-environnementales, psychologiques et juridiques des parasportifs, et d'identifier les conditions les plus propices à la haute performance paralympique. Ce lot de travail rassemble des chercheurs spécialistes en **sociologie**, **psychologie** et **droit** du laboratoire Sport, Expertise et Performance (EA 7370) de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP), du laboratoire « Santé, éducation et situations de handicap » (UR UM211) de l'Université de Montpellier, du laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie cliniques, Cognitives et Sociales (EA7278) et du Groupe de Recherche en Droit, Economie, Gestion (UMR 7321) de l'Université Côte d'Azur et, comme indiqué plus haut, en collaboration avec la FFH, la FFTir et le CPSF. Pour répondre aux questions du lot de travail 3, des études par **questionnaires** et par **entretiens**, ont été menées, principalement auprès des sportifs paralympiques inscrits sur la liste large des pré-accréditations pour les Jeux Paralympiques (JP) de Tokyo (liste établie en avril 2020 avant l'annonce du report des Jeux) et de leur staff.

1.2. Une enquête par entretiens au cœur des configurations paralympiques

Ce rapport présente exclusivement les résultats de l'enquête sociologique réalisée par entretien auprès des parasportifs et de leur entourage. En amont de cette enquête par

entretiens, **15 parasportifs** ont été identifiés au regard de leur niveau de performance sur la base du **modèle Foundation – Talent – Elite – Master (FTEM)** (5 parasportifs Masters, 5 parasportifs Elites et 5 parasportifs Talents). Ce modèle caractérise la performance sportive suivant plusieurs stades de développement. Le stade Foundation (Fondation) correspond à l'acquisition des fondamentaux relatifs aux disciplines sportives. **Le stade Talent** (Talent) correspond à l'identification par les institutions sportives en charge de la performance, de **sportifs susceptibles de développer des hauts niveaux de performance** à court - ou long terme. **Le stade Elite** correspond aux **sportifs ayant représenté leur pays au sein de compétitions internationales et éventuellement réalisé des podiums**. Le **stade Master** correspond aux **sportifs multi-médillés à l'international depuis au moins les 4 dernières années**. Ce stade correspond donc à des sportifs qui **dominent** ou sont parmi les meilleurs mondiaux depuis un nombre d'années significatif.

Nous avons également identifié les 15 parasportifs à interviewer en essayant d'équilibrer au maximum l'échantillon en termes de **disciplines sportives** (athlétisme, boccia, cécifoot, cyclisme, escrime-fauteuil, haltérophilie, natation, rugby-fauteuil, tennis de table, tir, tir-à-l'arc), de **sexe** (9 hommes, 6 femmes), d'**âge** (âge moyen : 38 ans) et de **type de déficience**. Pour chaque parasportif, des **membres du staff** (directeur sportif, entraîneur personnel, entraîneur national, kinésithérapeute, préparateur physique et mental, médecin, assistant/guide/pilote), et parfois des membres de leur famille, ont été interviewés, de sorte à recueillir le point de vue de la plus grande partie des individus qui participent à leur préparation. Nous avons appelé ces **ensembles de personnes en interaction**, composés des paralympiens et des individus qui participent de près ou de loin à leur préparation, des *configurations paralympiques*. Nous nommerons donc *configurations paralympiques* les ensembles de relations d'interdépendance entre les acteurs qui participent avec plus ou moins de régularité, d'intensité et d'influence, **à la préparation et à la production de la performance** d'un sportif paralympique. Cette notion de configuration paralympique peut être rapprochée de la catégorie d'« **écosystème** », utilisée notamment par certains membres des staffs et par certains cadres fédéraux pour désigner l'ensemble des relations qui lient un parasportif aux personnes qui contribuent de façon plus ou moins directe et continue à sa préparation sportive. L'objectif de ce rapport et du modèle qui y est présenté est précisément de permettre **l'identification des configurations** (ou des écosystèmes) **les plus favorables** à la production de la performance paralympique.

Des **guides d'entretien** ont été conçus en fonction des personnes interviewées (parasportifs, entraîneurs, staff médical, assistants/guides/pilotes, famille) au sein de ces configurations paralympiques. Nous avons réalisé entre le 01/09/2020 et le 31/07/2021, **57 entretiens** d'une durée moyenne d'une heure et trente minutes. Ils ont été ensuite **intégralement retranscrits, synthétisés et classés** selon leur configuration d'appartenance. Sur la base de ces retranscriptions, **une analyse de contenu** thématisée a été réalisée. L'une des spécificités de cette enquête sociologique par entretiens, c'est qu'une partie des résultats et des analyses a pu être présentée et discutée **avec les acteurs fédéraux** qui interviennent dans l'organisation et la mise en œuvre de la préparation paralympique (cadres fédéraux responsables du haut-niveau, directeurs sportifs, entraîneurs nationaux, paralympiens). Cette **confrontation de notre travail** avec les acteurs concernés a pris la forme d'une journée d'ateliers qui s'est déroulée le 10 mai 2022 et où il s'agissait de **discuter par groupes** de 5 ou 6 personnes de **problématiques** ou d'**enjeux** qui avaient émergé au cours des entretiens et qui s'étaient révélés cruciaux pour les acteurs. **Les riches échanges** qui eurent lieu durant cette rencontre ont permis de **complémenter** et parfois d'**infléchir** certaines de nos analyses. Le présent rapport a **tenu compte** autant faire se peut de ces dialogues instructifs et constructifs survenus lors de cette journée d'ateliers.

Enfin, pour clore ce bref exposé de notre démarche, il est également important de préciser que l'enquête par entretiens que nous avons menée n'a pas vocation à produire des données dites « représentatives ». Elle procède en effet d'une autre logique scientifique que celle de l'enquête par questionnaire et **visé à décrire, restituer et analyser, la richesse et la diversité des discours et des points de vue des acteurs**. C'est en effet à partir de la **singularité** de chaque situation et en faisant varier les points de vue des acteurs sur ces situations que nous pourrions entrevoir les mécanismes sociaux plus généraux qui sont à l'œuvre dans la **production de la performance paralympique**.

1.3. Une proposition de modélisation de la production sociale de la performance paralympique

Nous avons conçu et structuré ce rapport autour d'une proposition de **modélisation de la production sociale de la performance paralympique**. Nous avons élaboré et proposé ce modèle en nous efforçant, à chaque fois, de resituer au sein de celui-ci l'importance et le rôle

que pouvaient avoir les autres travaux menés au sein du lot de travail 3, mais aussi au sein des lots de travail 1 et 2 du projet ANR PARAPERF.

Précisons d'emblée que le **modèle social de la performance paralympique** que nous allons esquisser peut s'appliquer à l'ensemble des disciplines paralympiques et qu'il s'adresse par ailleurs à l'ensemble des acteurs du monde paralympique, c'est-à-dire aux parasportifs eux-mêmes, aux entraîneurs personnels et nationaux, mais aussi, bien sûr, aux autres membres des staffs ainsi qu'aux cadres fédéraux.

Nous souhaitons que ce modèle **facilite la compréhension de la performance paralympique** à partir d'un **point de vue d'ensemble** qui permette de **clarifier la multiplicité et la complexité des facteurs de performance**. Ainsi, au lieu d'envisager l'ensemble de ces facteurs de façon éparse et séparée, ce modèle aura au contraire pour ambition de les rassembler au sein de **quatre grands déterminants** puis de les observer dans leurs **multiples articulations et interactions**. Les données qualitatives issues des entretiens et présentées tout au long de ce rapport permettront d'illustrer concrètement la **complexité et la dynamique de chacun de ces déterminants**.

Le schéma qui suit (figure 1) synthétise ce **modèle social de la performance paralympique** qui a été mis en lumière par l'analyse des données. Il donne la possibilité d'observer comment quatre **grands déterminants** y interagissent : 1) les **disponibilités**, 2) les **expertises**, 3) les **sociabilités** et 4) les **concurrences**.

Les résultats de la recherche suggèrent que l'accès à la performance paralympique implique :

- **d'être disponible spatio-temporellement, physiquement et psychologiquement**, pour pouvoir s'entraîner et participer à des compétitions, ce qui suppose aussi d'avoir un **staff** qui l'est tout autant ;
- **d'être expert de sa discipline** et bénéficier également d'une **forte expertise** de la part des membres du **staff**, tant au niveau de la discipline que du matériel utilisé ;
- de s'entraîner et de participer à des compétitions dans un **climat de confiance, de reconnaissance et de bienveillance réciproque** ;
- de bénéficier d'un **contexte favorable** sur le plan de la **concurrence** nationale et internationale.

Nous montrerons tout au long de ce rapport que l'importance de ces quatre déterminants de la performance, mis en avant par l'analyse des entretiens menés auprès des parasportifs et leurs staffs, varient selon **deux critères transversaux** :

- un **critère matériel** qui renvoie au **niveau de financement** (public et privé) des parasportifs et des staffs ;

- un **critère idéologique** qui renvoie à l'ensemble de **représentations** parfois **validistes** qui instaurent des rapports de différenciation entre les disciplines paralympiques et/ou entre les paralympiens. Le mot **validisme** est une traduction française du terme « *ableism* », dérivant du mot « *able* » (capable, en français). La notion d'« *ableism* » regroupe **les comportements discriminatoires** à l'encontre des personnes en situation de handicap. Le validisme (ou capacitisme au Canada) repose sur deux approches discriminatoires :

1) le fait de **percevoir les personnes en situation de handicap comme irrémédiablement malheureuses**, malchanceuses et diminuées revient à les considérer comme une version amoindrie des personnes dites « valides » ;

2) le fait de **mettre en avant le handicap** comme un vecteur de vertus extraordinaires telles que l'abnégation et le courage, ou le fait de présenter les personnes en situation de handicap comme des **leçons de vie** ou des **sources d'inspiration** sont **des approches faussement valorisantes, induisant une injonction à la performance.**

Dans les deux cas, **on associe les personnes en situation de handicap uniquement à une altérité**, opposée à la normalité, ce qui renforce et **naturalise la domination des personnes non handicapées** et l'oppression vécue par les personnes en situation de handicap.

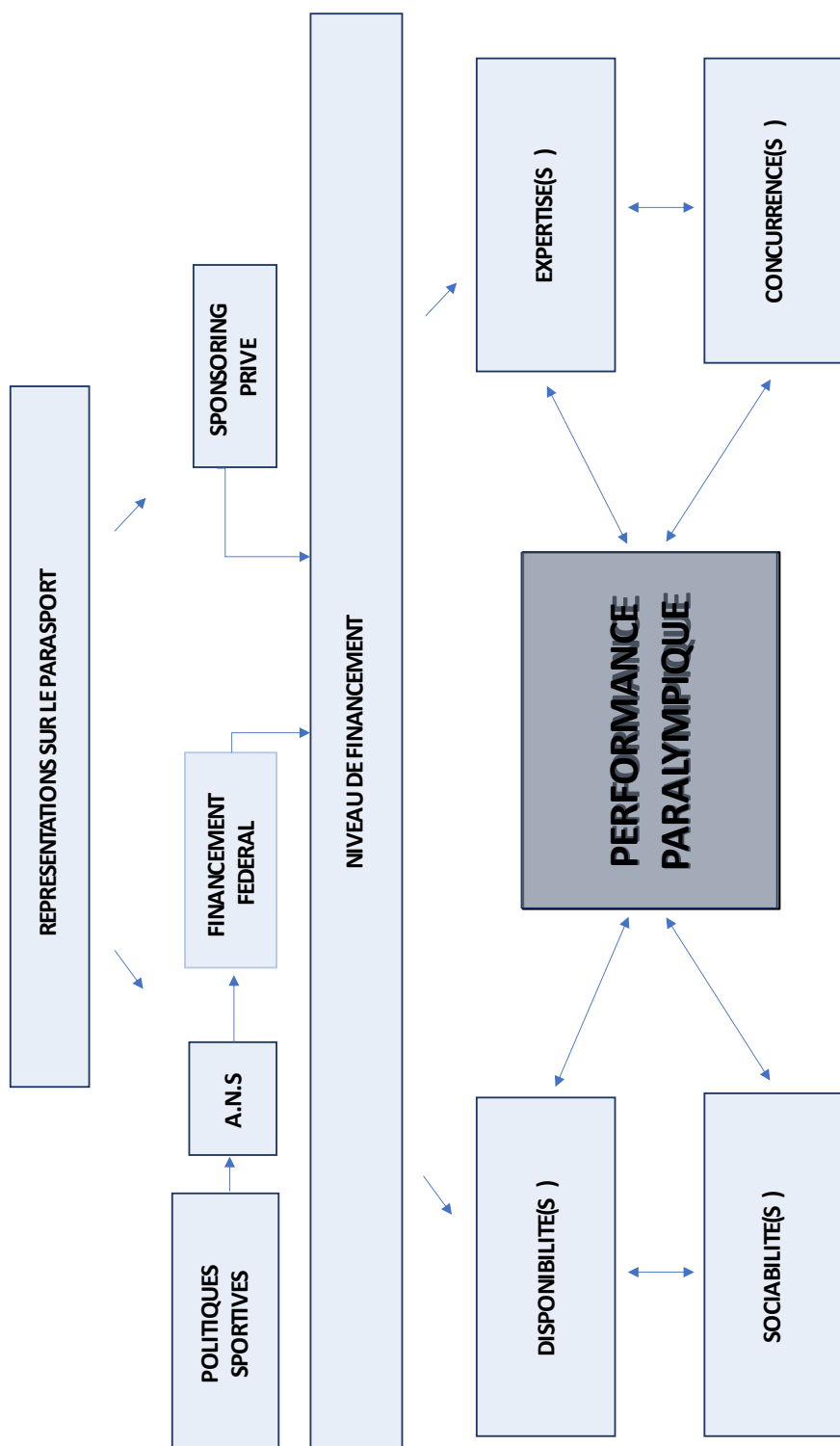


Figure 1: Modélisation des facteurs sociaux de la performance paralympique

Pour conclure cette introduction, il est important de préciser que ce **modèle social de la performance paralympique** s'inscrit dans l'histoire, celle passée dont résultent les politiques publiques, les pratiques, les institutions, les lois et les règlements actuels et celle en train de se faire et qui ouvre de nouvelles perspectives pour la performance paralympique. Nous insistons donc sur le fait qu'il faille **tenir compte** de la **dynamique historique du modèle**, car les 4 déterminants que nous allons présenter **sont toujours susceptibles d'évoluer au fil du temps**. Par exemple, les différentes façons dont ces déterminants **s'articulent, interagissent et agissent**, dépendent des **rapports de force** au sein des **grandes institutions internationales et nationales du parasport**. Or, ces rapports de force se traduisent par des politiques publiques qui peuvent à tout moment modifier les grandes orientations des actions prioritaires des institutions du sport. Il faut donc être attentif à l'ensemble des **transformations en cours** au sein de chaque déterminant et considérer le fonctionnement de ce modèle à partir des différents niveaux d'historicité qui le traversent. Ces remarques et clarifications préalables étant réalisées, passons dès à présent à **l'examen détaillé de chacun des 4 déterminants**.

2. Disponibilités

En premier lieu, il est sans doute utile de préciser ce que nous entendons par « **disponibilités** » et les raisons pour lesquelles nous avons choisi d'en parler au pluriel. Ce faisant, nous montrerons quels sont leurs **liens** avec la **performance** et les éventuels rapports réciproques que ces disponibilités entretiennent avec d'autres déterminants.

Par disponibilité, nous désignons **l'entière possibilité pour un individu** de mobiliser les facultés (corporelles et psychiques) dont il dispose et qui sont requises pour s'adonner à une activité donnée dans un contexte donné, ici les **entraînements quotidiens et les stages nationaux** dans le contexte d'une **préparation paralympique**. De façon générale, nous nous efforcerons de faire ressortir et d'analyser les **obstacles environnementaux qui entravent les disponibilités des acteurs** impliqués dans un projet paralympique.

Avant de présenter et d'analyser les **disponibilités corporelles et psychiques** des parasportifs et des membres de leurs staffs, il est important de rappeler que ces deux formes de disponibilités sont tributaires d'une première forme de **disponibilité** que nous avons choisi de nommer **spatio-temporelle**. Autrement dit, avant même d'être en pleine possession de leurs capacités physiques et psychiques pour s'entraîner ou pour entraîner, encore faut-il que les paralympiens et les membres de leur staff en aient le temps et qu'ils disposent d'un **lieu d'entraînement qui soit à la fois accessible et adapté** à la pratique de la discipline.

2.1 Disponibilité spatio-temporelle

2.1.1. Disponibilité d'un point de vue temporel

Être disponible temporellement, correspond au fait de **disposer de suffisamment de temps pour s'entraîner**, si l'on est un **paralympien**, ou **pour entraîner, soigner, réparer**, si l'on est membre d'un **staff**, d'une configuration.

- Disponibilité des parasportifs et financement de leur préparation sportive

En premier lieu, il est important de rappeler que la **disponibilité temporelle** des parasportifs et des membres de leur staff est liée au **financement de leur activité**. Ainsi, certains

paralympiens qui disent avoir bénéficié d'un sponsor privé expliquent pouvoir se consacrer entièrement à leur préparation sportive **sans avoir à exercer d'activité professionnelle « à côté » et « en plus » de leur préparation paralympique**. Or, lors des entretiens que nous avons réalisés, les parasportifs et les membres des staffs expliquent que le financement des parasportifs par les sponsors privés serait **lié en partie aux représentations** que se font ces derniers des parasportifs. L'analyse de l'accès des paralympiens aux sponsors privés est d'ailleurs l'occasion d'illustrer la façon dont **interagissent** les deux critères transversaux de notre modèle (le critère matériel et idéologique) pour produire de la disponibilité temporelle. Certes, les paralympiens que nous avons interviewés s'accordaient tous pour dire que la **performance sportive** était une **condition importante** pour qu'ils puissent obtenir des **contrats de sponsoring privé**. L'un des sportifs paralympiques interrogés expliquait par exemple que « *l'objectif* » était de « *faire des résultats aux Jeux, et puis après, trouver d'autres sponsors pour pouvoir se débrouiller un petit peu plus* », car « *avec des résultats, c'est plus facile de trouver des sponsors* ». Mais les paralympiens interrogés n'ont cessé aussi d'indiquer que le **lien** entre les **sponsors privés** et la **performance sportive** n'était **pas systématique** et que d'autres **logiques**, certaines **extra-sportives**, devaient être considérées. Par ailleurs, certains parasportifs interviewés ont indiqué que les parasportifs les plus performants n'étaient pas nécessairement les plus sponsorisés. Selon eux, indépendamment de leurs performances sportives, d'autres critères, plus en lien avec la « *com* » et **l'image de soi** sur les « **réseaux sociaux** », présideraient à l'obtention des sponsors privés. L'un d'entre eux reconnaît qu'il est essentiel de se rendre dans les médias pour la « *visibilité* » de sa discipline et parce que cette exposition médiatique peut lui faire « *gagner un ou deux sponsors* ». Un autre sportif paralympique fait le même constat : « *Je pense que ce sont les médias qui mettent un peu en valeur un athlète et du coup, les sponsors suivent derrière* ». Un parasportif précise quant à lui que l'accès aux sponsors privés dépendrait davantage de ce qu'il nomme la « *com* » que des performances sportives : « *maintenant, on va pas se le cacher, tout ce qui est sponsor, c'est plutôt de la com que le sport en général [...] Moi j'ai de la chance de bien me débrouiller sur les réseaux sociaux pour être plus attractif que quelqu'un qui maîtrise pas [...] aujourd'hui, c'est si t'as plus d'abonnés qu'un autre, t'auras avoir beau fait moins de trucs que lui, tu peux lui piquer sa place [...] parce qu'au niveau marketing, tu vas rapporter plus [...] avant c'était vraiment le sport* ». Selon ce sportif, ce que le potentiel sponsor privé recherche chez un parasportif c'est davantage **une « image »** qu'un ensemble de résultats sportifs. C'est

pourquoi il estime que les parasportifs doivent aujourd'hui « *se former à parler, à communiquer* » et « *être présents sur les réseaux sociaux* », car « *faut les perfs, mais faut aussi se vendre comme il faut* ». Il prend alors l'exemple d'un jeune sportif paralympique qui n'a jamais été médaillé, mais qui reçoit de la part des sponsors « *10 fois plus* » d'argent qu'un autre parasportif multimédaillé plus âgé, simplement parce que, selon lui, « *au niveau de la com, il est monstrueux* ». Il insiste alors sur la nécessité, pour tout sportif paralympique, de « *se former à parler, à communiquer, à travailler sa communication* » afin d'être « *toujours [...] présent sur les réseaux* ». Selon lui, il « *faut toujours laisser une petite trace pour que les gens pensent à nous [...], comme si j'étais une entreprise et qu'il fallait que je vende mon produit* ». Il conclut alors en disant : « *au niveau des réseaux, je me considère plus comme un produit* ». Dans les extraits précédents, le parasportif semble suggérer que les sponsors privés recherchent une « *image* » au-delà des résultats sportifs. Il faut donc se demander à présent à quoi correspond très exactement cette image ; ou pour le dire autrement, **de quelle façon les paralympiens pensent-ils devoir se vendre pour être sponsorisés ?**

Les paralympiens et entraîneurs avec lesquels nous avons mené des entretiens considèrent que les parasportifs les plus disposés à mettre en scène une **identité cyborg (mi-homme, mi-machine) ou supercrip** (paralympiens considérés comme héroïques par la société validiste dominante) sont ceux qui ont une **plus grande probabilité d'être sponsorisés par les entreprises**. Certes, il faut distinguer la figure du cyborg et celle du supercrip, car chez les cyborgs c'est leur **dimension surhumaine** qui est célébrée alors que chez les parasportifs supercrips, c'est plutôt **l'usage héroïque et performant de leur corps déficient**. Cependant, de la même façon que la mise en avant médiatique des paralympiens cyborgs, celle des paralympiens supercrips **extrapole et esthétise les capacités morales et physiques** des paralympiens. Or ce qui est jugé impossible pour les personnes en situation de handicap est souvent fondé sur des **hypothèses déformées** et ne constitue pas une évaluation réaliste des capacités de ces personnes. Les personnes non handicapées tendent en effet à considérer que le handicap est **nécessairement une tragédie** qui pousse les personnes en situation de handicap à accomplir des **actes exceptionnels**. Dès lors les personnes en situation de handicap **inspireraient les personnes non handicapées** non pas pour ce qu'elles font vraiment, mais pour ce que les personnes non handicapées présupposent qu'elles font relativement à leur handicap et qu'ils envisagent toujours comme **étant merveilleux**. L'un des sportifs

paralympiques interrogés fait précisément le **lien entre ces identités cyborgs/supercrrips et l'accès aux sponsors** privés.

Le parasportif : « *Je pense qu'il y a deux catégories [...] En général, ce sont des amputés qui font très valides [qui sont sponsorisés] Et même à la limite, si c'est une prothèse, il y a un peu de technologie, c'est beau, bionique. Ceux-là, les gens peuvent s'identifier. Et après, il y a celui qui est sportif, mais qui fait un peu pitié, un double amputé, un petit bonhomme. Là, ce sera plus du sponsoring genre il faut l'aider, car il a du courage* ».

La première catégorie à laquelle fait allusion ce parasportif, lorsqu'il parle des « *amputés qui font très valides* » et de la dimension « *bionique* » de leur prothèse, renvoie à la **figure valorisée** de l'athlète cyborg que nous avons présentée plus haut.

La deuxième catégorie à laquelle fait référence le parasportif dans l'extrait précédent renvoie à l'inverse à une **image compatissante** et dévalorisante des paralympiens. Ces derniers ne sont décrits qu'à travers la « *pitié* » qu'ils inspireraient. Quant au « *courage* » qui caractériserait nécessairement ces parasportifs et qui justifierait une contrepartie financière, il renvoie à la **volonté, supposée exceptionnelle et inspirante**, des paralympiens.

Les entretiens que nous avons réalisés révèlent aussi que **certaines disciplines**, comme la boccia, sont moins susceptibles d'être inspirantes et attireraient donc moins les sponsors privés. Remarquons d'emblée que la boccia est une discipline au sein de laquelle les pratiquants ont des déficiences plus importantes d'un point de vue fonctionnel et cognitif. Un interviewé ajoute à ce sujet : « *la boccia représente ce qu'on n'a pas forcément envie de voir. Là je suis un peu cru, mais c'est la réalité* ». Autrement dit, selon ce répondant l'intérêt pour une discipline serait lié à « *ce qu'on a envie de voir* » et ce qui serait agréable à la vue déclinerait à mesure du type et de l'importance des déficiences des pratiquants. **Le regard misérabiliste** porté sur ces sportifs paralympiques, en se **focalisant sur leurs incapacités physiques**, se conjuguerait ici avec un **fort désintérêt** pour la **discipline pratiquée**. Selon un parasportif concerné, le désintérêt pour ce type de disciplines concernerait tout autant les **sponsors privés** qui les financeraient moins, voire pas du tout. Ce sportif paralympique explique par exemple qu'il avait préparé un dossier pour un contrat de sponsoring qui avait été validé par la fédération, mais qui, finalement, n'a jamais abouti auprès de l'entreprise. Il affirme à ce sujet : « *c'est vrai que les gens, la boccia, c'est malheureux, mais ils s'en foutent complètement [...] à chaque fois que je demande, pour les petites entreprises, bah soit ils n'ont pas d'argent, soit ils ne sont pas intéressés pour le sport [...]. Et quand on demande pour les*

grosses entreprises, c'est pareil. Bah ils sont plus pour les autres sports quoi. C'est vrai que c'est natation, athlétisme... C'est dommage, c'est toujours un peu les mêmes sports ». Cet exemple de la boccia est particulièrement intéressant, car il montre que **tous les paralympiens ne sont pas considérés comme aussi inspirants les uns que les autres**. Ainsi, si une pratique (sportive ou non) est étrangère aux personnes non handicapées, il est possible qu'elle ne puisse constituer un support d'identification crédible à leurs yeux, et qu'elle ne soit donc **pas inspirante** ni digne d'intérêt pour elles. Il est intéressant de noter à ce sujet que, dans l'extrait précédent, le parasportif présente la « *natation* » et « *l'athlétisme* » comme des disciplines plus à même d'être sponsorisées. Or, ces parasports ont leur équivalent chez les sportifs non handicapés qui les pratiquent abondamment. Elles bénéficient donc à ce titre d'un **potentiel d'identification** dont ne peut profiter la boccia qui n'a pas d'équivalent et qui n'est pas pratiquée par des sportifs « valides ». Par ailleurs, la para natation et le para athlétisme sont des disciplines à forte dépense énergétique, qui supposent dans **l'imaginaire collectif** l'idée d'un investissement corporel intense et **d'un dépassement de soi**. Elles correspondent précisément à des disciplines qui se prêtent aisément à **un imaginaire de l'héroïsme** et où peuvent émerger des figures de **parasportifs supercrips**.

Nous venons d'analyser les **logiques idéologiques** qui sous-tendent **l'accès des paralympiens aux sponsors privés** et qui permettent à certains d'être plus **disponibles** que d'autres. Mais si certains paralympiens considérés comme inspirants sont plus enclins à être **financés** par les **sponsors privés**, qu'en est-il de ceux qui ne le sont pas ? L'enquête qualitative a montré à ce sujet que parmi les parasportifs qui ne sont pas financés par les sponsors privés, certains peuvent être rémunérés par des **financements publics** (fédérations, collectivités territoriales), quand d'autres ne sont **pas du tout financés** et travaillent « à côté » de leur préparation paralympique pour subvenir à leurs besoins. Dans ce cas, ils disposent alors d'une disponibilité moindre pour s'entraîner. Le fait de travailler **est parfois vécu** par les parasportifs comme une contrainte à la fois **chronophage et épuisante** qui fait **obstacle** à la préparation paralympique. Cependant, il arrive aussi que certains parasportifs revendiquent **le besoin de travailler** et de ne pas être uniquement disponibles pour la pratique sportive. Les uns et les autres insistent sur **la nécessité de pouvoir aménager** l'activité professionnelle pour la pratique sportive à haut-niveau. Pour **ceux qui travaillent à côté** de leur préparation paralympique, les **possibilités de se libérer du temps** et d'être disponible pour s'entraîner dépendent de **dispositifs tels que les « conventions d'insertion professionnelles » (CIP) (secteur privé) ou**

les « **conventions d'aménagement d'emploi** » (CAE) (secteur public). Ces conventions permettent aux paraspportifs qui ont une activité professionnelle en plus de leur préparation paralympique d'avoir un **emploi du temps aménagé** et d'être mis à disposition de leur fédération au moment des stages et des compétitions. Souvent, les paraspportifs qui bénéficient d'un CIP ou d'un CAE travaillent à temps partiel et **sont mis à disposition** auprès de leur fédération sportive le reste du temps, tout en **conservant leur rémunération** à plein-temps. Ces conventions sont mises en œuvre par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)¹ ou le ministère des Sports lorsqu'il s'agit de CIP nationales. Elles sont fixées entre un paraspportif, son employeur, sa fédération, la région et la DRDJSCS ou le ministère des Sports. Les entretiens ainsi que les ateliers réalisés le 10 mai 2022 ont pourtant mis en avant le fait que les **dispositifs** CIP et CAE, qui visent à **compenser les temps de mise à disposition** des **paraspportifs** auprès de leur fédération, leur étaient **inégalement accessibles**. Certains paraspportifs et entraîneurs vont même jusqu'à parler d'« *injustice* » ou de **fonctionnement « inique »** à propos des CIP, expliquant que certaines entreprises **refusent systématiquement** ces dispositifs quand d'autres les **acceptent invariablement**.

- *Disponibilité temporelle des membres des staffs et budget de fonctionnement des disciplines*

Pour des raisons qui tiennent à la fois à la structuration des disciplines (disciplines anciennement/récemment structurées) et aux résultats internationaux des athlètes qui y sont engagés, **les disciplines ne sont pas financées à la même hauteur par les fédérations**. Les disciplines les plus financées sont généralement celles où les chances de médailles aux Jeux paralympiques sont les plus fortes. Il faut donc se garder d'une **interprétation hâtive en termes d'inégalité de financement**. D'autant que certaines disciplines doivent absorber des dépenses plus importantes que d'autres en matière de matériel, d'infrastructures ou de ressources humaines. Les paraspports collectifs par exemple, en raison d'un nombre de paraspportifs plus important, supposent **des dépenses plus importantes**. Par ailleurs, pour avoir une vision plus exacte du financement des disciplines, il faudrait ramener le budget

¹ Ces Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D-RD-JSCS) se sont transformées en 2021 pour devenir les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

global alloué pour une discipline au nombre total de paralympiens en course pour l'obtention d'une ou de plusieurs médailles. Seul un indicateur permettant de calculer **le budget moyen alloué pour un paralympien** au sein d'une discipline serait en mesure de donner une image plus claire de la répartition des budgets de fonctionnement par discipline. Quoi qu'il en soit, **la plupart des directeurs sportifs** que nous avons rencontrés expliquent que **le montant de leur budget de fonctionnement n'a cessé d'augmenter** depuis au moins **deux ans**. Selon eux, cette élévation du budget de fonctionnement aurait permis **d'augmenter le nombre de stages nationaux**. Une partie du budget de fonctionnement alloué à une discipline pour le haut-niveau sert en effet à réserver et à louer les espaces et installations nécessaires pour l'accueil des paralympiens et des membres du staff lors des stages nationaux. Ainsi, un directeur sportif dit qu'il est satisfait du travail qu'il a réalisé, car il a « *su utiliser l'arrivée de moyens supplémentaires financiers pour professionnaliser le staff* » et « *augmenter le nombre de regroupements* ».

Il n'en reste pas moins que **certains staffs** disent disposer d'un **budget de fonctionnement insuffisant** pour être en mesure de **salarier les entraîneurs**. Ces derniers travaillent alors en sus de leur engagement dans le staff national, pour des clubs sportifs ou à titre individuel, mais parfois aussi en dehors du milieu sportif. Leur **présence** lors des **regroupements** n'est alors souvent possible qu'au prix d'une **négociation**, parfois ardue, avec leurs **employeurs**.

Il est également important de mentionner que **certains membres des staffs nationaux** ont indiqué être **sans emploi**, et lorsqu'ils estiment ne pas être suffisamment indemnisés, ils décident parfois de se désengager de leur activité au sein du staff national afin de chercher un emploi qui soit mieux rémunérateur. Il y a donc inévitablement des **conséquences** à la **précarité des revenus de certains membres des staffs** ; or l'une des plus préoccupantes est certainement leur **indisponibilité sur le long terme**. Ce qui pose plus largement la question de la **stabilité et de la pérennité des staffs** eux-mêmes.

2.1.2. Disponibilité d'un point de vue spatial

Être **disponible spatialement**, c'est avoir la **possibilité de se rendre sur un lieu d'entraînement ou de compétition**, mais c'est aussi la possibilité de s'y rendre en accomplissant un **trajet qui ne soit pas chronophage, inconfortable ou énergivore**. La

disponibilité des parasportifs et des membres des staffs est donc également liée à l'éloignement des lieux d'entraînements et de compétition.

Lorsque la **distance** entre le **lieu de vie** et le lieu **d'entraînement** est **trop grande** ou lorsque les **trajets** sont **trop longs et épuisants**, les parasportifs expliquent parfois annuler ou limiter leurs entraînements soit parce qu'ils **manquent de temps** pour réaliser ces déplacements, soit à cause du **risque de blessure** lors des trajets (certains trajets supposent en effet des changements au sein de gares dont les voies peuvent être difficilement accessibles). Enfin, des **parasportifs ont expliqué lors des entretiens qu'ils** peuvent aussi **annuler ou limiter** leurs **déplacements** vers les lieux d'entraînement ou de compétition en raison du **stress généré par l'inconfort** des transports qui sont souvent lents, surpeuplés et inadaptés en matière d'accessibilité.

L'enquête quantitative en sociologie (Luiggi et al., 2022) avait par ailleurs montré que plus le temps mis pour accéder à la structure d'entraînement principale était important, et plus la prévalence de parasportifs blessés était importante. Ces constats peuvent s'expliquer à partir d'une éventuelle **augmentation de la charge physique et mentale** engendrée par des temps de déplacements plus élevés, et donc une disponibilité moindre pour s'entraîner. Également, un temps de préparation et d'accès plus élevé suggère que ces parasportifs disposent de **moins de temps disponible** pour s'adonner à d'autres facteurs essentiels à la préparation sportive, telle que la récupération (qui a été observée, dans ce même rapport, comme étant en lien avec la performance des parasportifs). Une des hypothèses pourrait être que plus le temps d'accès aux structures d'entraînements est long, plus le **stress** et la **fatigue** sont susceptibles d'être élevés et plus le **risque de blessure augmente**.

Enfin, les parasportifs ayant atteint des **niveaux de performance plus élevés** sont plus nombreux à **mettre peu de temps pour se rendre à leur structure principale d'entraînement**. L'enquête qualitative confirme sur ce point l'enquête par questionnaire (Luiggi et al., 2022), mais elle révèle aussi que les parasportifs qui ont atteint des **niveaux de performance plus élevés** sont aussi ceux qui sont **plus indépendants en matière d'organisation et de planification des entraînements**. Ainsi, sur les cinq paralympiens Master interviewés, quatre disent parvenir à organiser des entraînements (avec ou sans leur entraîneur personnel) à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail. Nous avons aussi pu observer que d'autres parasportifs Master s'entraînent à leur domicile, à la suite de **l'aménagement d'une partie de leur habitat** en salle d'entraînement.

L'enquête par entretien montre cependant que **deux parasportifs Talents** mettent eux aussi très peu de temps pour accéder à leur structure principale d'entraînement. Il s'agit néanmoins de parasportifs bénéficiant de **conditions favorables et exceptionnelles** en matière d'accès à leur structure d'entraînement en regard des situations d'autres parasportifs **Talents** qui ont été rapportées.

Enfin, l'enquête par questionnaire en sociologie (Luiggi et al., 2022) indique que les parasportifs qui mettent le plus de temps à se rendre à leur structure principale d'entraînement sont des **parasportifs qui ont un handicap d'origine visuelle**. L'analyse des entretiens permet toutefois de préciser deux points. En premier lieu, certains parasportifs déficients visuels s'entraînent plusieurs fois par semaine à leur domicile grâce à un « *home-trainer* » par exemple et font le choix de **ne pas se rendre systématiquement dans une structure d'entraînement**. Par ailleurs, certains parasportifs déficients visuels, lorsqu'ils s'entraînent en dehors de leur domicile peuvent être **systématiquement accompagnés, sans rencontrer d'obstacles particuliers, ni réaliser un trajet chronophage** pour se rendre à leur structure d'entraînement.

Enfin, il est tout aussi intéressant de préciser que d'autres parasportifs qui ne sont pas déficients visuels, qui disposent d'un véhicule et qui sont donc **relativement indépendants en matière de déplacement**, sont aussi ceux qui mettent **parfois le plus de temps** à se rendre à leur structure d'entraînement : « *Généralement, pour aller au gymnase, si je pars de chez moi, je prends à peu près 1h30 parce qu'avec les embouteillages [...]. Le soir, vu qu'on finit généralement assez tard, ça va descendre entre 1h15 et 1h20 de route. Mais il y a quand même de la route pour pouvoir aller à mes entraînements* ». Ce parasportif, qui est véhiculé, ne vit pas à proximité de son lieu d'entraînement en raison des prix des logements qu'il juge trop élevés pour son budget. Les parasportifs qui sont les **plus indépendants** en matière de déplacement ne sont donc **pas nécessairement ceux qui mettent le moins de temps** pour se rendre à leur structure d'entraînement. L'analyse des entretiens semble suggérer **au contraire** que les parasportifs les **moins indépendants**, du point de vue de leur **mobilité**, s'organisent pour **vivre à proximité de leur structure d'entraînement** ou pour **aménager une partie de leur logement** en salle d'entraînement, de sorte qu'ils soient ceux qui mettent le moins de temps pour se rendre à leur structure d'entraînement.

Les résultats conduisent à penser qu'un accompagnement fédéral spécifique (financier ou administratif) permettrait aux paraspportifs qui le souhaitent et qui en ont besoin de s'installer dans une zone géographique qui soit proche de leur lieu d'entraînement. Par exemple, il s'agirait de renforcer l'accompagnement des paraspportifs qui souhaitent exercer un emploi et/ou occuper un logement situé à proximité de leur zone d'entraînement.

Tournons-nous à présent vers un **autre type de disponibilité** tout autant **primordial** dans la **préparation paralympique** : la **disponibilité physique**.

2.2. Disponibilité physique

Commençons d'emblée par définir ce que nous entendons par **disponibilité physique**. Être disponible physiquement, c'est **ne pas être blessé ou diminué physiquement** pour être **pleinement engagé dans ses entraînements**. Nous analyserons d'abord l'impact de la **gestion des temps de loisir** sur cette disponibilité physique puis nous montrerons, à travers l'exemple d'un paralympien, l'importance d'une **gestion de poids optimale** pour limiter le risque de blessure.

2.2.1. Disponibilité physique et suractivité

Les excès d'entraînements, le manque de repos peuvent conduire à des blessures ou à des douleurs chroniques. L'enquête par entretiens a montré que la **gestion des temps de loisir et de récupération** n'est **pas toujours optimale** pour certains paraspportifs qui, en dehors de leur préparation paralympique, souhaitent poursuivre la pratique d'activités physiques et sportives dont certaines peuvent présenter des **risques importants de blessure ou d'épuisement**. Par exemple, un paraspportif Master s'est blessé lors de la pratique d'un loisir sportif à quelques mois des Jeux paralympiques. Dans un autre contexte, un paraspportif Talent a souhaité pratiquer un loisir sportif alors que ses entraîneurs y étaient largement réticents : « *ils [les entraîneurs] étaient pas très chauds parce que, bah après, il y a une grosse compétition donc si je me casse quelque chose je fous tout en l'air* ». Il précise que la pratique régulière de cette **activité de loisir lui a provoqué une blessure** : « *je me trouvais à un point*

où je ne pouvais plus [pratiquer sa discipline] ». Il dit qu'il doit à présent accepter cet arrêt et travailler pour « *revenir tout doucement* ».

Il explique qu'il fait également de « *l'entretien physique* » (activités cardio-vasculaires et renforcement musculaire) tous les jours alors que ses entraîneurs nationaux ne lui en font pas la demande : « *je vais faire une heure et demie de vélo d'appartement ou je vais courir pendant 1 heure et après je fais tout ce qui est musculation, gainage, etc. ça j'en fais tous les jours* ». Il considère que c'est **excessif**, mais il dit que cet **entretien physique lui fait du bien « psychologiquement** ». Quand il est en stage, il essaie de trouver une salle de sport ou d'« *aller courir à côté de l'hôtel* ». Il dit aussi qu'il préfère prendre l'escalier de l'hôtel plutôt que l'ascenseur. Bien que ce paraspportif soit conscient que le staff national souhaite qu'il donne la priorité à la préparation et la pratique de sa discipline sportive, il confie que cette **préparation physique qu'il s'impose, en plus de celle proposée par le staff national, sert davantage à le préparer à ses activités de loisir** qu'à la pratique de sa discipline sportive. Il précise à ce sujet : « *si je suis en stage (...), ce n'est pas pour faire non plus de la musculation pour mes activités de loisir. Et je n'ai pas non plus envie d'avoir des remarques...* ». Ce paraspportif reconnaît donc volontiers pratiquer **trop de sport en dehors de sa préparation paralympique** et ne pas avoir assez de **temps de récupération**, mais la suractivité physique à laquelle il expose son corps lui procure un **bien-être mental** qu'il juge **nécessaire dans le cadre de sa préparation paralympique**. Cet exemple illustre le **difficile équilibre** que certains paraspportifs tentent de trouver **entre** d'un côté une **disponibilité physique régulière et optimale** et une **disponibilité psychique** qui l'est tout autant. L'articulation idéale des deux, comme on vient de le voir à travers l'exemple de ce paraspportif, ne se constitue jamais une fois pour toutes et prend des formes diverses et variées en fonction des trajectoires sociales et sportives des paralympiens et de leur contexte de préparation paralympique (type de discipline, type de déficience, etc.).

2.2.2. Disponibilité physique et gestion du poids

L'analyse des entretiens soulève la question des liens entre la **gestion du poids** et la **survenue des blessures**. Une paraspportive explique par exemple qu'elle s'est blessée suite à **une perte importante de poids qui avait été imposée** par un entraîneur national. Un autre entraîneur, présent lors de l'entretien, explique : « *Quand elle est descendue [à cette catégorie de poids],*

ça a créé des carences monstrueuses [...] les muscles disparaissent [...] c'est là que la [blessure] est arrivée ». Selon elle, cette blessure va la conduire « *bientôt* » à l'arrêt de sa carrière. Cette situation pose bien entendu la question du **niveau et de la variété des expertises des membres des staffs nationaux** que nous aborderons plus en détail dans la deuxième partie de ce rapport. Néanmoins, il est d'ores et déjà possible d'observer à travers cet exemple comment **l'expertise et la disponibilité physique** peuvent parfois entrer en **interaction** dans le **processus de production de la performance paralympique**.

2.3. Disponibilité psychique

Nous commencerons là encore par définir ce que nous appelons à présent la **disponibilité psychique**. Être disponible d'un point de vue psychique ou mental pour un parasportif, un entraîneur, un kinésithérapeute ou même un mécanicien, c'est selon nous **ne pas avoir l'esprit (pré)-occupé par des enjeux sportifs ou extra-sportifs qui pourraient nuire à leur bien-être mental** et qui pourraient de ce fait **entraver la qualité de leur expertise**. A travers l'exemple d'un paralympien, nous montrerons dans un premier temps de quelle façon **la stabilité des revenus peut influencer** sur la disponibilité psychique des acteurs du monde paralympique. Nous réfléchirons ensuite en quoi **le contrôle, par le paralympien, de l'organisation de sa préparation** peut avoir également un impact sur sa disponibilité psychique. Enfin, nous montrerons que **la gestion des temps de loisir** présente des enjeux en matière de disponibilité physique et mentale qui peuvent s'avérer dans certains cas **contradictoires**.

2.3.1. Disponibilité psychique et stabilité des revenus

L'enquête par entretiens a montré que parmi les éléments rapportés qui peuvent **perturber la sérénité des paralympiens** ou des membres des **staffs**, **l'instabilité des revenus** joue un **rôle primordial**. L'un des paralympiens Master interrogé regrette que les sportifs paralympiques français ne soient pas des professionnels rémunérés. Néanmoins, il explique qu'il a eu « *la chance* » d'avoir bénéficié « *pendant 5 ans* » d'un contrat d'image. Il dit que le fait d'être rémunéré pour son activité de parasportif lui a fait « *un bien fou dans la tête, de me dire que c'est mon métier* ».

L'argent qu'il percevait à ce moment-là était en effet associé pour lui à son « *métier* » de parasportif et avait des **implications identitaires** fortes, jusque dans la façon de penser ses relations avec sa famille. Il explique en effet que ce contrat d'image l'a aidé à **signifier autrement ses absences** auprès d'elle : « *on ne le perçoit pas de la même façon... les absences ont une autre signification du coup* ». Les stages et compétitions auxquelles il devait se rendre ne relevaient plus d'un simple loisir, aussi exigeant soit-il, mais d'un **métier rémunéré**. Le paralympien : « *je suis marié, je suis papa [...], quand je partais pour un stage pendant une semaine machin, c'est plus facile à dire quand c'est son métier que son loisir quoi. Quand c'est son loisir et que vous partez de chez vous : « pourquoi tu pars, pourquoi tu fais ci pourquoi tu fais ça... ? », quand c'est son métier, c'est plus facile à gérer...* ». L'extrait d'entretien montre donc qu'à partir du moment où ce **parasportif** était **rémunéré** pour **faire du parasport de haut-niveau**, ses absences étaient à ses yeux plus acceptables. Il ressentait moins de turpitudes et de culpabilité lorsqu'il devait annoncer ses départs pour des séjours sportifs aux membres de sa famille. Ce parasportif partait désormais pratiquer sa discipline comme d'autres seraient partis travailler, c'est-à-dire, dans ce cas, pour ramener de l'argent et entretenir la famille. Sa femme explique à ce sujet : « *c'est très important pour [lui] de se dire : « je peux subvenir aux besoins de ma famille », être un peu le patriarche...* ». Bien sûr, on ne peut pas manquer de voir dans ce récit l'accomplissement d'un **modèle genré** et au **coût** que celle-ci implique pour ce sportif paralympique : l'angoisse permanente de devoir être celui qui subvient aux besoins de sa famille. Il n'en reste pas moins que ce parasportif affirme que ses **résultats sportifs** ont « *explosé* » grâce à la **contrepartie financière** que lui garantissait ce **contrat d'image** et dont la **signification sociale** générait chez lui une forme **d'apaisement** et de **sérénité**.

2.3.2. Disponibilité psychique et contrôle de l'organisation de la préparation paralympique

L'enquête qualitative a permis de constater qu'à une exception près, plus les parasportifs sont **médillés et médaillables**, plus il est **toléré** qu'ils soient **autonomes** en matière de **préparation sportive**, y compris sur le fait de se ménager des temps de récupération et d'en contrôler aussi le contenu. Ce qui ne signifie pas que les paralympiens Masters vont nécessairement s'octroyer davantage de temps de récupération, mais qu'ils ont davantage de **marge de manœuvre** sur la question et que le fait de le faire ou ne pas le faire est vécu

davantage comme un **choix personnel** plutôt que comme une décision extérieure qui serait contrainte et subie (décision de l'entraîneur national ou de l'entraîneur personnel). Ainsi, la véritable ligne de crête séparant les paralympiens renvoie moins au volume et à la fréquence des entraînements et des stages qui, en dehors de différences liées aux types de discipline et de déficience, sont finalement sensiblement les mêmes, qu'à **la maîtrise qu'ont les parasportifs de l'organisation de leur préparation paralympique**. Il y a donc d'un côté des parasportifs qui sont partiellement délestés d'une certaine pression institutionnelle et qui ont la **sensation de contrôler en partie l'organisation de leur préparation** (son rythme, son contenu) et de l'autre **ceux qui n'ont pas de prise sur cette organisation et qui suivent les règles imposées par les entraîneurs** (nationaux et/ou personnels). Cependant, nous avons pu observer que l'obéissance aux règles organisationnelles de l'entraîneur (personnel ou fédéral) n'est **pas nécessairement perçue négativement** par les parasportifs concernés. En effet, plus jeunes et moins expérimentés, ces parasportifs, généralement **Talent**, préfèrent encore être guidés pour planifier et gérer leur pratique sportive quotidienne, considérant que leurs performances à venir en dépendent. En revanche, d'autres parasportifs, bien qu'ils reconnaissent la nécessité d'une préparation rigoureusement rythmée par leurs entraîneurs, estiment qu'ils n'ont **pas assez de temps de repos** et qu'une préparation trop intense peut nuire à l'accès à la performance. En conséquence, ces derniers souhaiteraient bénéficier d'une **plus grande indépendance** dans l'organisation de leur préparation sportive afin d'être davantage à l'écoute de leur état de fatigue.

Nous faisons ici l'hypothèse que **la maîtrise (réelle et/ou ressentie) par le parasportif de l'organisation de sa préparation sportive** constitue **l'un des leviers du caractère durable des performances paralympiques**. En effet, s'il est vrai qu'une préparation sportive exigeante et imposée par le haut (entraîneurs/staffs) peut générer chez un jeune paralympien Talent, et sur une période relativement courte (3, 4 ans), de réels progrès sportifs et l'obtention de médailles, il nous semble toutefois important de questionner une telle forme de préparation. En effet, une préparation, qui serait faite avant tout de **contraintes plutôt que de choix**, et qui induirait à la longue chez les parasportifs concernés, du stress, voire un syndrome d'épuisement (« burn-out »), pourrait les conduire à des **contreperformances sportives**, voire à l'arrêt prématuré de leur carrière.

Si l'on prend l'exemple d'un paralympien multimédaillé, on remarque qu'il est le chef d'orchestre de sa préparation sportive. Cette **organisation** qu'il **contrôle** et qu'il a **lui-même**

décidé lui a été **favorable** en termes de **durabilité dans la performance**. Cette préparation a été **acceptée** par les **cadres fédéraux** dans la mesure où ce paralympien n'a cessé d'améliorer ses performances jusqu'à dominer durablement sa discipline au niveau international. Ce paralympien est satisfait de cette préparation qui lui permet à intervalles régulier de profiter **d'un temps de récupération auprès de sa famille**. Son entraîneur personnel précise que **l'équilibre mental de ce paralympien** dépend de cet **investissement auprès de sa famille** : « *« si la famille n'est pas là, il ne va pas bien »* ». Lorsque c'est possible, sa famille est d'ailleurs présente lors des compétitions.

Il ne s'agit pas ici de promouvoir, ni donner la primauté à une forme de gestion de la préparation paralympique, à savoir celle réalisée et contrôlée par le paralympien lui-même. Comme on l'a vu plus haut, celle-ci peut ne pas convenir à des paralympiens, généralement moins expérimentés, soucieux d'être conseillés et orientés dans leur préparation par leurs entraîneurs nationaux ou personnels. En revanche, nous souhaitons attirer l'attention sur **l'importance** d'un tel **paramètre** encore **trop peu pris en compte** dans les **trajectoires de performances des paralympiens**. En effet, la question du **contrôle de l'organisation** de la préparation peut induire de la frustration chez certains paralympiens et faire ainsi obstacle à leur disponibilité psychique. Dès lors, en fonction de l'expérience sportive des parasportifs, mais aussi de leur contexte familial et professionnel, il nous semble important que les membres des **staffs** nationaux se **questionnent** sur **l'opportunité** ou non de laisser les **paralympiens négocier** un ou plusieurs aspects de **l'organisation** de leur préparation paralympique.

2.3.3. Disponibilité psychique et gestion des temps de loisir et de repos

Un **surinvestissement sportif** des paralympiens, **contraint ou voulu**, c'est-à-dire une activité sportive de **compétition** ou de **loisir** trop intense et qui ne laisserait **pas de place à la récupération**, peut créer, comme on l'a montré plus haut, un **contexte favorable à la survenue d'une blessure**, mais dans certains cas un tel surinvestissement peut s'avérer **avantageux en matière de disponibilité psychique**.

Par exemple, une paralympienne est tout à fait consciente que les loisirs sportifs auxquels elle s'adonne risquent de lui causer des blessures dont certaines pourraient être préjudiciables pour la suite de sa carrière paralympique. Pourtant, celle-ci continue de les pratiquer, car elle

dit qu'elle en a « **besoin [...] mentalement** ». La paralympienne précise ainsi que ces activités de loisir présentent des **risques pour sa santé**, mais elle ajoute aussitôt : « *moi, si je ne [pratique pas ces activités], bah ça va pas* ». La paralympienne affirme à ce sujet : « *j'ai besoin d'y aller. Si je n'y vais pas, ça va se ressentir, par contre si j'y vais, je sais que je dois faire super gaffe pour rien me casser, mais quand je vais revenir, je vais être... mentalement, je vais être super bien* ».

La situation que nous venons de présenter et qui concerne la disponibilité psychique d'une parasportive doit nous interpeler plus largement quant à la question de **la santé mentale des paralympiens**. Les travaux en psychologie de Natalie Pantaléon réalisés dans le cadre du lot 3 de Paraperf pourraient donc être ici articulés à l'analyse des disponibilités psychiques des acteurs des configurations paralympiques. Néanmoins, comme nous allons le voir dans la partie qui suit, il faut prendre garde de ne pas confondre deux domaines d'expertise qui sont souvent associés dans les représentations, mais qui restent pourtant différents tant dans leurs objectifs que dans leurs contenus : le **suivi psychologique** des paralympiens d'une part et la **préparation mentale** des paralympiens d'autre part.

3. Expertises

La notion d'« **expertise** », à laquelle est associé ce deuxième déterminant, renvoie à celle de « **compétence** », notamment **professionnelle**, c'est-à-dire à la **détention** et à **l'exploitation** de **savoirs et savoir-faire**. Dans cette définition, les experts sont censés fournir un avis qui est fondé d'un point de vue scientifique ou technique sur une question dont ils sont reconnus spécialistes.

3.1. L'expertise des parasportifs

Lorsqu'on aborde les questions liées à **l'expertise**, l'erreur serait de considérer seulement celle des membres des staffs qui, chacun à leur façon, bénéficient d'une reconnaissance dans un domaine de compétence, et d'oublier **celle des parasportifs** qui, au fil des années de pratique, ont acquis eux aussi un ensemble de savoirs pratiques et théoriques. Mais sans doute est-il nécessaire de préciser d'emblée de quelle façon les paralympiens peuvent-ils être experts de leur discipline et, plus largement, des prérogatives liées au parasport de haut-niveau ?

Cette **expertise** peut se mesurer à partir du **nombre d'années** que le **parasportif** a passé à **pratiquer** la **discipline paralympique** ou une autre discipline dans le **sport de haut-niveau**. Cette expertise **s'acquiert plus ou moins tôt** selon que le parasportif a une **déficiencé innée** ou **acquise** ou selon son **expérience** dans le **sport de haut-niveau**. L'enquête par questionnaire (Luiggi et al., 2022) révèle que les paralympiens ayant déclaré un handicap inné sont généralement plus jeunes (en moyenne 27.9 ans) que les parasportifs ayant déclaré un handicap acquis (en moyenne 37.6 ans). En revanche, s'ils ont également débuté leur discipline parasportive actuelle plus jeune (en moyenne à 15.6 ans contre 23.6 ans), ils totalisent cependant un nombre d'années d'expérience dans leur parasport relativement similaire aux paralympiens ayant un handicap acquis (12.3 années contre 14.0 années). L'enquête par questionnaire (Luiggi et al., 2022) a montré que le **nombre d'années d'expérience** est **davantage explicatif des niveaux de performance atteints, que l'âge** des parasportifs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle aucune différence significative n'a été constatée en termes de niveau de performance atteint.

Comme nous allons le voir, **l'expertise des paralympiens**, acquise à mesure des années de pratique, irait donc de pair avec **l'accès à la performance** et serait logiquement capitalisée à un âge plus précoce chez les paralympiens ayant un handicap inné qui ont débuté leur pratique sportive très jeune. Pourtant, nous montrerons aussi que les parcours menant à l'acquisition d'une expertise sportive ont parfois **du mal à se laisser ranger** derrière les catégories de « **handicap inné** » et « **handicap acquis** ».

3.1.1. Les parasportifs ayant une déficience d'origine innée : une entrée précoce dans le sport et un accès précoce à la performance

L'enquête par entretien corrobore sur ce point assez largement les résultats de l'enquête par questionnaire (Luiggi et al., 2022). Prenons le cas de **deux jeunes parasportifs Talents** ayant des **déficiences d'origine innée** et qui ont **commencé le sport** dès leur **prime enfance**. Aujourd'hui, chacun totalise une **quinzaine d'années de pratique** sportive et commence à être **récompensé lors des grandes compétitions internationales**.

L'exemple de ces deux parasportifs **illustre** la plupart des **parcours de parasportifs** ayant une déficience **innée**. Pour autant, ils ne doivent pas laisser penser qu'ils représentent la totalité des situations. Certains parasportifs ayant une déficience d'origine innée présentent en effet des parcours sportifs beaucoup plus sinueux et tardifs. Parmi eux, quelques-uns n'avaient d'ailleurs jamais pratiqué de parasport de haut-niveau durant leur enfance et leur adolescence. C'est le cas d'un **parasportif** ayant une **déficience innée** qui a découvert différents parasports durant son enfance au sein d'un centre de rééducation puis dans le monde associatif, mais sans **jamais en avoir une pratique compétitive**. Ce n'est qu'à l'âge adulte, après avoir fait la rencontre d'un acteur reconnu d'une discipline paralympique, qu'il pratique cette discipline en compétition puis qu'il intègre l'équipe de France. Au-delà de ses qualités sportives exceptionnelles, son ascension parasportive fulgurante a largement bénéficié du **contexte favorable des débuts de cette discipline** en France. Ce parasportif dit aussi que sa rapide progression est due à sa bonne connaissance des règles d'arbitrage. En définitive, son parcours sportif constitue une **première nuance** par rapport aux parcours sportifs précoces et linéaires des deux parasportifs précédents qui avaient eux aussi un handicap inné.

L'enquête par entretien a permis d'observer d'autres nuances. En effet, certains parasportifs ayant une **déficience innée** ont expliqué qu'ils ont **ressenti les effets de leur déficience** à un **âge avancé** en regard de leurs débuts dans le sport. C'est le cas d'un parasportif qui a pratiqué dès l'enfance une discipline sportive avec des personnes non handicapées et qui, en raison de l'aggravation d'une maladie, a intégré le parasport au moment de son entrée dans l'âge adulte alors même qu'il faisait partie des espoirs nationaux chez les sportifs dits « valides ». Les **parcours sportifs qui ont été modifiés**, comme celui de ce parasportif, induisent chez les personnes concernées des **périodes de réajustement** de leur pratique, soit parce qu'il a fallu s'approprier un **matériel et/ou des règles spécifiques jusque-là inconnues**, soit parce qu'elles ont dû apprendre à **composer avec des contraintes physiques et sensorielles** auxquelles elles n'avaient jamais été confrontées, soit enfin parce que le passage dans le **parasport** les a mis face à une **culture sportive à laquelle elles n'étaient pas préparées**.

Un autre parasportif ayant un handicap inné explique qu'il a eu lui aussi un « *niveau international junior* » parmi les sportifs non handicapés. Au moment où son handicap provoque des **perturbations fonctionnelles importantes**, son médecin lui conseille d'arrêter le sport, mais, **il savait qu'il pouvait pratiquer sa discipline en parasport**. Ce n'est que bien plus tard qu'un sportif paralympique l'invite à venir pratiquer « *sa* » discipline. Il explique que son passage dans le parasport a été facile d'un point de vue sportif, car c'était un monde encore « *tout petit* » à cette époque avec peu de concurrence. Il dit aussi que, du fait de son expérience dans le monde des sportifs non handicapés, il « *savait faire [sa discipline] par rapport aux autres* ». Mais si la **transition** de ce parasportif vers le parasport fut **simple** d'un **point de vue sportif, elle ne l'a pas été en revanche du point de vue de l'acquisition des normes et des valeurs sportives qui prévalent, selon lui, au sein « du handisport »** : « *moi quand je suis arrivé en handisport. J'étais plutôt le vilain petit canard, parce que les comportements du handisport sont complètement différents du comportement chez les valides* ». Ce que ce parasportif décrit à ce sujet est un **point de tension ou de clivage dans son processus de socialisation** sportive. Par exemple, il dit qu'il avait l'habitude de faire « *déjouer* » et « *dégoupiller* » l'adversaire quand il pratiquait la compétition chez les sportifs non handicapés, mais que, lorsqu'il avait agi de la même façon dans les compétitions parasportives, il avait dû essuyer de nombreuses critiques, car cela ne serait pas toléré.

L'enquête par entretiens montre que la **trajectoire de ce parasportif (Talent)**, dont l'**origine du handicap est innée**, présente de **fortes similitudes** avec celle d'un **parasportif (Master)** qui

est pourtant porteur d'un **handicap acquis** et qui, lui aussi, fit une carrière de haut-niveau chez les sportifs non handicapés avant de s'investir dans le sport paralympique. Ce parasportif commence durant l'enfance la pratique de sa discipline actuelle chez les personnes non handicapées. Il explique qu'il s'entraînait de façon « *assidue* » à raison de cinq entraînements par semaine avec des « *valides* » et, qu'en l'espace de six ans, il était « *à la porte de l'équipe de France* ». Mais la **survenue d'une maladie** impacte négativement ses performances sportives et un cadre fédéral lui propose de participer aux jeux paralympiques. Depuis, il s'est construit « *un palmarès qui dépasse [ses] rêves* » dans le monde paralympique. Il explique ses bonnes performances sportives par la grande quantité de travail qu'il a accompli tout au long de sa carrière mais aussi par son mental de « *guerrier* ». En revanche, sa maladie l'a contraint à **réajuster le rythme** de ses entraînements pour ne pas en subir davantage les effets.

Les deux dernières trajectoires sportives que nous venons de présenter font état de **reconversions sportives** faites de **continuités** et de **ruptures** en matière de **valeurs** et de **pratiques sportives quotidiennes**. Dans ce cas, la **frontière** entre les parasportifs ayant un handicap d'origine innée et ceux ayant un handicap acquis devient évidemment **plus poreuse et ténue** qu'elle n'y paraît de prime abord. **Ce qui semble constituer un principe de variation important dans les trajectoires des paralympiens, au-delà-du caractère inné ou acquis des déficiences, c'est davantage la dimension conflictuelle des socialisations sportives.** Plus une trajectoire sportive impose des changements susceptibles de réajustements et d'adaptations de la part du parasportif tant dans ses pratiques que dans sa façon d'aborder les entraînements et les compétitions, plus ces changements ralentissent son accession à la **plus haute performance**. Mais là encore, il faut se garder de considérer toutes socialisations non-linéaires comme étant conflictuelles. Certaines ne le sont pas et leur non-linéarité semble même constituer dans certains cas un gage de réussite et d'accès à la performance tant les compétences et savoir-faires acquis dans un univers sportif ou parasportif sont tout à fait **transposables** dans un autre. Les résultats de l'enquête quantitative en sociologie (Luigi et al., 2022) montrent par exemple que les parasportifs les plus performants sont ceux ayant eu un parcours sportif polyvalent avant de se spécialiser dans leur parasport actuel. Or si au cours des dernières années on observe un développement du parasport qui conduit les jeunes parasportifs à se spécialiser plus tôt, il reste donc à déterminer si cette **spécialisation précoce**, pourvoyeuse d'expertise, sera bénéfique pour la production des hautes-performances à venir, ou si les **parcours polyvalents** restent à privilégier avant d'envisager une spécialisation en vue

de performer. Les résultats de cette recherche mettent donc en avant un **dilemme**. D'un côté, **plus le nombre d'années d'expérience dans une discipline est important, plus l'expertise du parasportif est importante et plus les possibilités d'obtenir un palmarès conséquent sont importantes**. Ce qui mène à privilégier le développement d'une spécialisation sportive le plus rapidement possible. De l'autre, **une spécialisation sportive trop précoce génère des risques de blessure et d'abandon sportif plus importants**. Ce qui suggère de retarder l'âge de la spécialisation sportive.

3.2. L'expertise du staff national

3.2.1. Expertise et contractualisation des staffs

S'il est primordial que le **parasportif** soit **expert** de sa **discipline**, il est évidemment tout aussi important qu'il puisse bénéficier d'un **staff** composé **d'experts de cette discipline**, qu'il s'agisse de professionnels diplômés ou d'anciens parasportifs ou paralympiens expérimentés. Dès lors, pour les paralympiens, l'enjeu va consister à être entouré d'un staff ayant un niveau élevé d'expertise tant quantitativement que qualitativement. Mais au-delà de la quantité et de la qualité des expertises et des intervenants, l'enquête qualitative a montré l'importance d'une **plus grande stabilité professionnelle** des membres des staffs pour que ces derniers puissent **s'investir de façon plus sereine et** dans la **durée** auprès des paralympiens. Le **volume du budget de fonctionnement** alloué à chacune des disciplines paralympiques est ici **déterminant** pour obtenir le **meilleur niveau d'expertise** au sein d'un staff. Un cadre sportif national confirme l'augmentation des dotations budgétaires. Il explique que depuis la création de l'Agence Nationale du Sport, les fédérations délégataires du sport paralympique ont vu **leur budget annuel augmenter**. Il précise néanmoins que les disciplines **ne disposent pas toutes du même budget** de fonctionnement. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, certaines disciplines moins pourvoyeuses de médailles fonctionnent avec un budget moins important et ne sont pas en mesure de professionnaliser les membres de leur staff national. D'autres ont un budget plus important, car le nombre de **paralympiens potentiellement médaillables** y est plus important. Cependant, les entretiens que nous avons réalisés montrent qu'au sein de ces disciplines plus fortement dotées, la **professionnalisation des membres de leur staff national** est un processus qui est **loin d'être abouti** et qui est

toujours en cours. En effet, au sein de ces staffs coexistent parfois des entraîneurs **sous contrat fédéral** rémunérés et des entraîneurs **vacataires**. Parmi les entraîneurs vacataires, **certains travaillent à côté** de leur investissement dans le staff national quand **d'autres n'ont que cette source de revenus**. Pour ceux qui n'ont que cette source de revenus, il leur est très **difficile d'assurer leurs dépenses** mensuelles. Ces situations se caractérisent donc par des disparités de revenus entre des personnes ayant **des compétences similaires, mais ne partageant pas le même statut**. L'exemple d'un entraîneur national adjoint, récemment recruté dans un staff national, ayant un palmarès sportif important, et étant tout à la fois multi diplômé en préparation sportive et vacataire, illustre **ces disparités**. Cet entraîneur estime être **payé bien en deçà** de son **investissement réel** et des **coûts** que représente sa **venue aux stages**. L'entraîneur : « *limite ça nous coûte de l'argent à un moment (rires)... j'exagère hein, mais voilà la semaine [de stage national] elle te revient à quoi ? 250 euros pour avoir passé 5 jours avec cet investissement...* ». Il explique ensuite pourquoi la **situation de précarité** dans laquelle il s'estime être **contraint d'exercer son métier** « *n'est pas viable* » sur le long terme. Il précise aussi qu'il finira par **perdre la « motivation »** et se **questionne** sur la **signification** de son engagement auprès des paralympiens « *à quoi bon m'investir autant* ».

L'entraîneur national : « *moi j'ai un vrai besoin de me sentir utile [...] j'ai l'impression [...] que je peux leur apprendre des choses donc... ça me va... mais ce n'est pas viable à terme ... parce que [...], je veux acheter une maison, je fais comment ? C'est quoi mes revenus ? [...] je ne demande pas 10 000 balles par mois, mais un truc [...] qui ressemble à quelque chose [...] au bout d'un moment on perd aussi la motivation... on se dit... à quoi bon quoi ? À quoi bon s'investir autant pour...* ».

Il explique enfin que selon lui, la fédération ne lui a pas donné les **moyens financiers pour actualiser ses connaissances** : « *Donc dans ce cas-là, je peux rester dans mon jus et continuer à être médiocre et... puis on n'avancera pas* ». Cet entraîneur ressent une forte injustice par rapport aux autres entraîneurs sous contrat fédéral ou étatique : « *Et à côté de ça, t'en as qui continuent à être payés et... voilà... il y a une grosse différence de traitement...* ».

Les **disparités de statuts et de revenus**, dont fait état cet entraîneur, **génèrent** chez lui un **manque de reconnaissance**, un **sentiment d'injustice**, voire un **sentiment de rancœur**. D'autant que l'une des spécificités du staff au sein duquel cet entraîneur s'investit, c'est qu'il existe une relative **homogénéité** du **niveau de compétences** parmi les membres du staff en même temps qu'une **forte hétérogénéité** de leurs **conditions d'emploi et de travail**. Cette

tension entre d'un côté une homogénéité des compétences et de l'autre une forte hétérogénéité des conditions d'emploi peut susciter, chez certains membres les plus précarisés du staff, des **discours** qui sont plutôt **hostiles** au **fonctionariat sportif**. Pour autant, il apparaît que ces discours ne sont **pas** nécessairement **dirigés** contre les **entraîneurs** référents, mais plutôt à **l'encontre de cadres techniques nationaux**. Ce discours consiste à dire que le fonctionariat sportif **éteint la passion**, la prise de risque et l'initiative, mais aussi qu'il **ne favorise pas la performance**. Cet entraîneur critique ainsi les professeurs de sport fonctionnaires (professorat de sport) du ministère des sports qui « *demandent aux athlètes de prendre des risques* » tandis qu'« *eux fonctionnaires, ils n'ont pas de risque dans leur carrière* ». Il ajoute à ce sujet : « *prendre le risque dans le sport, c'est mettre aussi un peu de soi en jeu et certains fonctionnaires ne comprennent pas ça, peut-être parce qu'ils sont dans un confort... voilà ils ont la sécurité de l'emploi que des sportifs n'ont pas et que beaucoup d'entraîneurs n'ont pas et ça crée vraiment une différence en tout cas de la perception, de l'investissement et puis de... voilà paradoxalement on pourrait croire que ceux qui sont payés à faire ça... enfin les fonctionnaires, pourraient s'investir beaucoup, mais c'est pas forcément ce qu'on constate quoi... ce n'est pas les plus passionnés* ».

Il est important de noter que dans **d'autres staffs financièrement moins bien dotés**, les **situations de précarité** concernent la **quasi-totalité** de leurs membres, mais sans que l'on puisse identifier chez eux le même type de discours hostile au fonctionariat sportif. **Il apparaît donc que c'est dans les staffs où les différences de statut sont les plus importantes et les plus directement visibles, en dépit d'une relative homogénéité des investissements et des compétences de chacun des membres, que ce sentiment de frustration et d'injustice est le plus fort.**

3.2.2. Le recours limité à une forme d'expertise : la préparation mentale

Nous souhaitons à présent attirer l'attention sur une forme d'expertise qui reste **globalement peu utilisée par les paralympiens** et les membres des staffs : la préparation mentale. Quels sont les freins principaux que nous avons pu identifier à partir des entretiens réalisés ?

Pour commencer, sans doute est-il utile de rappeler le constat auquel nous avait conduits l'enquête par questionnaire (Luiggi et al., 2022) : seuls **15.9%** des sportifs paralympiques français qui ont répondu à cette enquête déclarent faire de la **préparation mentale**. Si on

observe ces résultats par disciplines, on remarque cependant qu'il y a tout de même 33.3% des para tireurs et 62.5% des para archers qui déclarent réaliser des séances de préparation mentale. Le plus grand recours à la préparation mentale dans ces disciplines peut s'expliquer en raison du fait que dans ces disciplines la concentration et la maîtrise des émotions sont souvent perçues comme étant cruciales dans l'accès à la performance, Quant au faible taux de mobilisation de ce déterminant de performance parmi les autres paralympiens, il doit être **interprété avec prudence**. En effet, certains paralympiens ont répondu qu'ils n'avaient pas recourt **actuellement** à la préparation mentale mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'y ont jamais eu recourt. En effet, des paralympiens nous ont confié qu'ils ont **déjà réalisé au cours de leur carrière des séances** de préparation mentale, au cours desquelles ils ont appris des techniques de concentration ou de maîtrise de soi et qui leur ont été profitables sur le long terme sans qu'ils ressentent aujourd'hui le besoin de les maintenir. Le faible taux de paralympiens déclarant réaliser de la préparation mentale masque donc chez certains sportifs paralympiques la mobilisation d'un savoir en lien avec la préparation mentale **acquis au cours d'un suivi plus ancien**. L'analyse qui suit et qui tente de comprendre les éventuels freins au recourt à la préparation mentale **concerne donc uniquement les paralympiens qui n'y ont jamais eu recourt** ou qui sont à présent réticents à l'idée d'y avoir recourt.

Précisons d'emblée que ce « *quatrième domaine* », comme le nomme une préparatrice mentale, occupe en réalité un champ d'intervention bien plus large et diversifié qu'un travail sur la concentration ou sur la gestion des émotions. Cette préparatrice mentale explique en effet que la préparation mentale peut aussi proposer des clés de compréhension sur la « *cohésion* » de groupe ou sur la « *communication* ». Elle ajoute que cette **relative méconnaissance de la préparation mentale** est sans doute liée au fait que la profession de préparateur mental ne dispose en France d'aucun « *cadre* » institutionnel qui définisse clairement ses champs d'intervention : « *C'est quand même un métier où n'importe qui demain peut dire je suis préparateur mental [...] il n'y a aucune formation obligatoire. Il n'y a aucune règle, il n'y a rien du tout (...) ce n'est pas un métier qui est très bien défini, donc chacun arrive un peu avec sa définition [...] donc je pense qu'il y a aussi un travail de notre profession à faire sur... bah qu'est-ce qu'un préparateur mental ?* ».

Par ailleurs, comme la préparation mentale est un **domaine professionnel encore peu structuré**, faiblement encadré et insuffisamment délimité, elle explique que certains membres des staffs ont l'impression que les préparateurs mentaux viennent **empiéter sur leur domaine**

d'intervention. Elle ajoute qu'il y a donc un **travail de « sensibilisation »** à réaliser auprès des staffs pour « *faire connaître le métier* ». Un cadre fédéral fait le même constat. Il explique qu'il avait recruté une préparatrice mentale, mais que « *son rôle était difficile à tenir par rapport aux entraîneurs, par rapport aux [parasportifs]* », car « *elle ne savait pas trop comment se situer* ». Il précise qu'il était favorable à ce qu'elle reste dans le staff, mais que son rôle était un « *peu mal perçu* » par les entraîneurs, car ils « *sentaient perdre leur légitimité par rapport à ça* » du fait que certains se considèrent eux-mêmes comme des préparateurs mentaux.

En outre, la préparatrice mentale que nous avons interviewée explique qu'il existe un véritable « **tabou** » autour de la préparation mentale et précise que ce tabou concerne surtout la **France**. Elle rappelle en effet que dans les **pays anglosaxons** la préparation mentale est une pratique valorisée et répandue, y compris chez les sportifs amateurs qui intègrent eux aussi la préparation mentale dans leur préparation. Elle précise qu'ils n'y ont pas seulement recours pour résoudre une difficulté, mais aussi pour « *continuer à aller bien* » et « *à percer* ».

Nous faisons **l'hypothèse qu'il existe pourtant d'autres freins** au recours à la préparation mentale qui sont moins visibles. Le recours à la préparation mentale est souvent perçu dans le monde sportif et parasportif français comme le signe d'une faiblesse psychique que la préparation mentale est censée venir compenser. Cette faiblesse mentale, communément associée aux utilisateurs de préparation mentale, renvoie aux **troubles psychiques**, voire à la **maladie mentale**. L'hypothèse que nous formulons ici est que cette représentation freinerait le recours à la préparation mentale chez beaucoup de sportifs et parasportifs, car ils **refuseraient d'être considérés** comme mentalement « **malades** », « **fragiles** » ou « **faibles** ». **Les justifications** que donnent certains parasportifs du recours ou du non-recours à la préparation mentale attestent de cette représentation psychologisante de la préparation mentale. Ainsi, un parasportif (Master) explique qu'il ne s'est jamais rendu chez un préparateur mental, car il n'a « *pas de souci* » mental et qu'il ne ressent pas de stress en compétition. Un autre parasportif (Talent) estime quant à lui qu'il devrait « *revoir* » sa préparatrice mentale, car il a « *pas mal de stress psychologique* ». Ces exemples montrent combien la préparation mentale est **associée à des « soucis » ou faiblesses psychiques**. Conformément aux représentations qui associent les paralympiens à la figure du supercrip qui a su « *surmonter* » son handicap, un entraîneur estime quant à lui que les préparateurs mentaux ne sont pas utiles aux parasportifs, car ces derniers seraient déjà selon lui des personnes ayant « *un fort caractère* ». Ce faisant, il présuppose que la préparation mentale

serait en revanche destinée aux **personnes mentalement faibles** et fragiles dont le caractère aurait besoin d'être en quelque sorte « fortifié ». Cette **représentation psychologisante** de la préparation mentale constituerait donc un obstacle d'autant plus fort chez les paralympiens les plus enclins à mettre en scène une **identité de supercrip**. En effet, puisque pour ces parasportifs il s'agit d'apparaître comme suffisamment forts d'un point de vue mental pour « surmonter » l'expérience du handicap, ils estiment de ce fait ne pas avoir besoin de préparation mentale, qu'ils considèrent réservée aux personnes mentalement « fragiles ».

Les entretiens réalisés suggèrent pourtant de poursuivre l'analyse. En effet, en France, comme dans de nombreux autres pays, tout ce qui relève du mental, de la faiblesse mentale et des troubles mentaux est souvent **associé aux femmes** dans les représentations, à l'instar de la catégorie psychiatrique d'« hystérie féminine » qui est certes aujourd'hui largement contestée par la science, mais qui continue pourtant d'être toujours active en tant que cliché sexiste ordinaire. Par ailleurs, le travail sur le mental est **associé à une activité de soin** (« care ») qui est elle-même largement féminisée. Ainsi, aller parler et se confier au préparateur mental, qui est souvent une préparatrice mentale, c'est donc aussi **s'inscrire dans un monde féminisé** fait par les femmes et pour les femmes. Nous faisons donc ici l'hypothèse que les **représentations sexistes** associées à la préparation mentale constituent un frein supplémentaire à son développement, notamment chez les parasportifs les plus enclins à mettre en scène une forme de masculinité structurée autour de la puissance physique et mentale. Même si une préparatrice mentale désigne ici des sportifs non handicapés, elle précise à ce sujet que les sportifs professionnels qu'elle prend en charge **ne divulguent pas** qu'ils font de la préparation mentale : « *je travaille avec des [sportifs professionnels] qui n'en parlent pas à leurs coéquipiers, qui n'en parlent pas dans leur clubs... et on signe des contrats de confidentialité. [...] c'est pas un problème pour moi, mais ça dénote quand même un état d'esprit... [...] sur leur site internet, il y a les médecins, les kinés, les ostéos, le préparateur physique. Et ils ont un préparateur mental, mais il n'est pas affiché* ».

L'entraîneur d'une discipline paralympique explique à ce sujet que les autres entraîneurs et certains parasportifs (tous des hommes) n'avaient pas souhaité bénéficier d'une intervention d'une préparatrice mentale, car ils n'avaient **pas adhéré à son discours**.

L'entraîneur : « *c'est pas du tout passé avec un [autre entraîneur] [...] qui lui a dit, moi je crois pas ce que tu me racontes, tu me racontes du pipo, retourne chez toi* ». Il raconte qu'un parasportif a prié la préparatrice mentale de le « *laisser tranquille* » sous prétexte qu'elle

disait « *du pipo* ». Il précise aussi que la fédération a proposé au staff cette préparatrice mentale, car **c'était « une fille »** : « *c'était une fille, alors déjà bon, le fait que c'était une fille, [le cadre fédéral qui a proposé la préparatrice mentale] était peut-être pas très objectif* ». Cet entraîneur suggère donc que le cadre fédéral, qui avait proposé cette préparatrice mentale, avait été moins convaincu par ses compétences (qu'il associe à du « *pipo* ») que par ses caractéristiques ou attributs féminins (« *c'était une fille* »).

Cependant, la préparatrice mentale que nous avons rencontrée explique que son activité n'est pas davantage répandue parmi les femmes. Selon elle, ce serait même le contraire puisqu'elle affirme avoir **plus de clients que de clientes**. Mais elle explique cette différence en raison du fait que les hommes ont « *plus de budget* » que les femmes en matière d'expertise et de professionnalisation et parce que le sport et parasport féminins restent encore largement invisibilisés et sous-estimés par rapport au sport et parasport masculins. Selon elle, le sport et parasport féminins, étant moins considérés et n'étant **pas pris au sérieux**, n'auraient pas besoin de l'expertise des préparateurs mentaux : « *pour moi c'est plus une question de budget et de mise en avant du sport féminin...* ».

Compte tenu des extraits d'entretiens précédents, nous suggérons qu'il pourrait être intéressant, afin de mieux connaître et comprendre le rôle du préparateur mental, de proposer **des séances de formation** aux membres des staffs et aux parasportifs afin de **clarifier ce que pourrait être le rôle d'un préparateur mental** au sein d'un staff et de **déconstruire certaines représentations** de la préparation mentale qui l'associent aux personnes fragiles et aux femmes. Ces séances de formation permettraient ainsi de lever certains freins qui limitent son recours. À l'issue de ces séances de formation autour de la définition de la préparation mentale, chaque membre du staff pourrait se voir proposer un suivi de préparation mentale. Nous considérons également qu'il serait intéressant de faciliter le recrutement des préparateurs mentaux à travers la création d'une liste nationale **de préparateurs mentaux** aguerris et préalablement **sélectionnés par les fédérations** en fonction de leurs compétences et de leurs spécialités, de sorte que chaque staff puisse faire appel à tel ou tel préparateur mental **selon les moments** de la préparation et **selon les besoins** des parasportifs. Enfin, les modalités de mise en place de la préparation mentale pourraient être orientées de la façon suivante :

- la préparation mentale serait mise en place **en amont des compétitions**, de sorte que lors des compétitions les parasportifs puissent bénéficier de cette expertise de façon autonome sans que la présence de leur préparateur mental soit nécessaire ;
- l'intégration d'un expert de la préparation mentale dans les staffs supposerait une réflexion préalable au sein des staffs sur **la place et le rôle** qui lui seraient attribués ;
- étant donné que certains paralympiens ont déjà bénéficié d'un suivi en préparation mentale et qu'ils n'en ressentent pas actuellement le besoin, la préparation mentale ne constituerait **pas une activité obligatoire** et permanente de la préparation paralympique voire de la carrière des parasportifs mais leur serait proposée de façon régulière comme un **outil mobilisable à tout moment** de leur carrière.

3.2.3. L'expertise du matériel au sein des staffs

L'expertise concerne aussi le **matériel utilisé** dans la pratique de la discipline paralympique. Dans certaines disciplines, le matériel n'est pas décisif en matière de performance quand dans d'autres disciplines il s'avère indispensable pour performer. Dans le cas où c'est indispensable, il faut que le parasportif puisse bénéficier du matériel le plus efficient possible. Dès lors, l'existence au sein du **staff** d'une ou de plusieurs personne(s) spécialement **dédiée(es)** à **l'optimisation du matériel** (mécaniciens, entraîneurs) devient une **nécessité** pour rivaliser sur le plan international.

Dans les disciplines où le matériel tient une place prééminente en termes de performance, il est donc intéressant de repérer s'il existe dans l'entourage du parasportif des personnes qui seraient des **spécialistes du matériel** et qui seraient capables à la fois de l'orienter sur le meilleur matériel utilisable et d'entretenir (voire de « bricoler ») ce matériel de sorte que celui-ci soit le plus performant possible. Lorsque ces spécialistes existent, il sera intéressant de noter si leur **activité** autour du matériel est **pleinement intégrée et reconnue** (selon un statut et une fonction qui leur ont été attribués au sein du staff) ou bien si cette activité est assurée de **façon plus diffuse sans réelle concertation ni reconnaissance**. En effet, les résultats montrent que si dans certains parasports (rugby-fauteuil, para cyclisme) un mécanicien (voire plusieurs) se consacre presque exclusivement à l'entretien et au bricolage du matériel (avec statut de mécanicien clairement défini et une rémunération correspondante, généralement sous forme de vacances), en revanche il arrive que dans

certaines disciplines cette fonction de mécanicien soit **assurée par l'un des entraîneurs** sans qu'elle ne soit pleinement définie ni rémunérée. C'est le cas d'un entraîneur qui, dès son arrivée au sein du staff, a pris en charge le matériel des paralympiens. Un membre du staff considère que cet entraîneur **ne pourra plus s'y consacrer** de façon aussi chronophage à l'avenir et qu'un **mécanicien** devrait se consacrer entièrement aux réparations et aux travaux sur le matériel : « *à un moment, il peut plus... il ne pourra pas faire que ça. Ça lui demande un plein temps, on ne se rend pas compte, c'est un boulot à plein temps qu'il fait* ». Cet extrait d'entretien rappelle l'importance pour certains staffs de s'entourer d'une personne possédant une expertise du matériel. Mais il rappelle aussi et surtout que cette compétence doit être **valorisée et reconnue** en tant que telle parmi les membres des staffs pour en assurer **sa continuité** sur le long terme.

3.3. L'expertise de l'entraîneur personnel : une expertise nécessaire en voie de reconnaissance

La question de **l'expertise de l'entraîneur personnel** est toute aussi centrale dans la production de la performance. Lorsqu'il existe, l'entraîneur personnel est en effet celui qui côtoie quotidiennement le sportif paralympique et qui, en plus de détenir une expertise liée à la discipline, **connaît de façon directe et actualisée l'état de forme** physique et psychique de l'athlète. Le regard qu'il porte sur l'athlète qu'il entraîne n'est donc pas « éloigné », mais **rapproché** dans le temps et dans l'espace. Sa connaissance du parasportif est une **connaissance dite directe ou de « première main »**, mais qui, en sus, est connectée sur le temps présent, c'est-à-dire sur l'état actuel des dispositions physiques, mentales et sociales de l'athlète.

Cette expérience quotidienne que l'entraîneur personnel vit auprès du parasportif constitue une forme d'expertise indispensable dans le cadre de la préparation paralympique, mais elle reste parfois inaccessible aux membres du staff national. Afin d'y remédier et de bénéficier de cette connaissance intime et actualisée, les entraîneurs nationaux ont été invités à **échanger régulièrement** avec leurs homologues locaux. Certaines commissions ont organisé la venue des entraîneurs personnels lors des stages nationaux. Ainsi, dans l'une des commissions, un **entraîneur personnel** a été **intégré** à certains **stages de l'équipe de France** et lorsque le

paralympien doit préparer un match avec les entraîneurs nationaux, cet entraîneur personnel est invité à participer aux discussions (« *c'est toujours une discussion en triangle* »). Ce dernier explique qu'il est « *sans arrêt **en lien** avec le **staff national** pour tout ce qui est entraînement, coaching, préparation des matches* », mais aussi pour le débriefing des matches et la tactique. Il est par ailleurs souvent présent lors des compétitions, ce qui lui permet d'**échanger** avec le staff de l'équipe de France pendant la compétition. Cependant, comme il ne fait pas partie de la délégation, il dit aussi que lors des « *Jeux, c'est un peu compliqué* », car il **ne peut pas accéder aux vestiaires ni aux terrains**. Concernant les entraînements, cet entraîneur personnel communique avec les membres de l'équipe de France et ce qu'il appelle la « *team rapprochée* » via une plateforme à travers laquelle sont échangés des vidéos, des commentaires et des informations sur les séances d'entraînement. Enfin, il communique très souvent avec l'entraîneur référent de l'équipe de France et lui livre son avis sur les axes prioritaires à travailler avec le paralympien qu'il entraîne : « *le mot d'ordre que j'ai fait passer, c'est "faut insister sur le physique et sur l'alimentation"* ».

Cependant la situation que nous venons de décrire n'est pas nécessairement représentative de l'ensemble des disciplines. Dans certaines disciplines en effet, des **entraîneurs personnels regrettent** de ne **pas être assez intégrés et considérés** au sein du **staff national**. Dans ces cas-là, c'est non seulement la question de la **reconnaissance** de leur **travail** et de leur **expertise** qui est posée, mais également celle de **l'utilisation judicieuse et efficiente** de cette expertise dans **l'accès à la performance paralympique**. Un entraîneur personnel regrette de ne plus pouvoir suivre les paraspportifs qu'il entraîne lors des compétitions internationales : « *Aujourd'hui tu peux pas suivre tes athlètes [...] C'qui veut dire qu'aujourd'hui par exemple actuellement je prends [le paraspportif qu'il entraîne]. Tu fais aucun stage avec eux, tu fais aucune compétition avec eux [...]. Par exemple tu pars sur des coupes du monde, t'y vas pas. Et après c'qui me... aujourd'hui c'qui me fais un peu chier c'est que, t'as les Jeux de Tokyo et les mecs partent début août. Donc t'entraînes un mec pendant deux ans là, et le mec part... je crois qu'ils partent le 3 août, et les Jeux c'est le 26... et tu fais même pas la préparation terminale quoi. **T'as pas le droit d'y aller** quoi* ». Il explique que, selon lui, les entraîneurs nationaux connaissent mal le paralympien qu'il entraîne du fait qu'ils le voient peu dans l'année. En ne lui permettant pas d'être à leurs côtés au moment des grandes compétitions internationales, il considère qu'ils se privent d'une **connaissance fine et quotidienne** du paraspportif. L'entraîneur personnel : « *c'est pas génial, pour l'athlète c'est pas génial. Tu*

*bosses toute l'année avec lui, tu le connais par cœur. Comme [nom du parasportif], je le connaissais par cœur, je savais très bien comment il fonctionnait. T'imagines t'arrives au moment des Jeux, on te dit : « bah tu sais quoi, tu viens pas » ». C'est avec une certaine amertume que cet entraîneur personnel explique que les **entraîneurs nationaux** lui **demandent un programme d'entraînement** durant la durée des compétitions internationales : « ils partent trois semaines [pour participer à une compétition internationale], tous les jours tu envoies tes entraînements, tous les jours, tous les jours, tous les jours, matin et soir. Et t'sais quoi, à un moment donné j'ai dit stop démerdez vous, j'arrête. Voilà maintenant... ». Il termine alors son récit en exprimant des souhaits de changements : « Vous me prenez les gamins pendant les Jeux, mais vous vous démerdez par contre. Voilà. Après j'ai aucune rancune hein. Mais **faut que ça change** quoi. Faut que le système change. S'ils veulent à un moment donné faire quelque chose de bien quoi ».*

Pour dresser un tableau assez exhaustif et nuancé des situations dans lesquelles les entraîneurs personnels sont considérés par les staffs nationaux, il est important de préciser que, lorsque les **entraîneurs personnels** participent aux **stages nationaux**, la **gestion** de leur **présence** est **parfois délicate**, notamment concernant la délimitation du rôle qu'ils peuvent y tenir. Un directeur sportif explique qu'il a d'abord favorisé le recrutement d'entraîneurs personnels en tant qu'entraîneurs nationaux adjoints en raison de leur « *expérience du handicap* ». Mais certains parasportifs ont reproché à ces entraîneurs personnels de privilégier, lors des stages nationaux, le parasportif qu'ils entraînent au quotidien. Il a donc été amené à clarifier les rôles des entraîneurs personnels lors des stages nationaux : « *on a bien séparé ça. L'entraîneur perso, il s'occupe du sportif en dehors des regroupements France. Quand il y a un regroupement France, le staff, il est là pour le collectif France. Donc, il y a des réunions tous les soirs et tous les midis sur qui joue avec qui, qui s'occupe de qui... On garde toujours un temps dans le stage où l'entraîneur perso a une séance avec son sportif, mais qu'une seule sur les douze* ». Le directeur sportif assure qu'aujourd'hui les parasportifs pensent que tous les entraîneurs sont investis auprès d'eux et que cette « *jalousie* » s'est « *estompée* ».

L'ensemble de ces résultats concernant les entraîneurs personnels corrobore l'importance et la nécessité de **mener une réflexion quant à la place et au rôle** que ces derniers peuvent et doivent occuper au sein des configurations paralympiques. Cette réflexion est actuellement à l'œuvre au sein des fédérations. Lors de la journée d'ateliers du 10 mai 2022, les acteurs

fédéraux avec lesquels nous avons échangés ont expliqué en effet que le **rôle des entraîneurs personnels** au sein des **configurations** est amené à **évoluer au cours des années à venir**. Lors d'un entretien, un cadre sportif national nous a par ailleurs expliqué que l'Agence Nationale du Sport invite les fédérations à **reconnaître davantage l'activité** des entraîneurs personnels, notamment en les **intégrant davantage aux stages** nationaux et en leur réservant une place et un rôle lors des jeux paralympiques.

4. Sociabilités

4.1. Sociabilités : de quoi s'agit-il ?

Par sociabilité, nous entendons l'ensemble des **relations interpersonnelles et directes**, mais aussi l'ensemble des **formes de communication** entre individus dans un cadre social donné. Plus précisément, la sociabilité correspond aux relations réelles, choisies et réciproques que des individus entretiennent. Ces liens de sociabilité se manifestent essentiellement par des **discussions, des rencontres, des repas, des activités de loisirs communes, mais aussi parfois par de l'entraide**. Les indicateurs les plus souvent utilisés dans les enquêtes pour mesurer la sociabilité sont la fréquence des rencontres, des conversations (téléphone, mails), des réceptions, des visites, etc. On peut aussi mesurer la sociabilité par la durée passée à converser ou se rencontrer.

Il est possible de distinguer plusieurs formes de sociabilité, bien que ces formes puissent à certains moments se superposer. On différencie par exemple **la sociabilité formelle** (ou organisée), qui s'inscrit dans un cadre préexistant, dans une organisation avec des règles écrites ou orales précises, de **la sociabilité informelle** (ou spontanée) qui désigne, quant à elle, des relations entre individus qui se choisissent en dehors du tout cadre institutionnel. Dans ce dernier cas, la dimension élective y joue un rôle important : on choisit rarement ses collègues de travail, mais on choisit ses amis(es). **Cette sociabilité informelle est la plus révélatrice de l'intensité, de la nature et de la diversité des liens sociaux**. Elle n'est **pas fondée sur des règles précises**, et n'est liée ni à des hiérarchies ni à une véritable spécialisation des rôles. Il est important de préciser aussi qu'une sociabilité formelle peut s'enrichir d'une sociabilité informelle (faire du sport ensemble après le travail).

La sociabilité peut être également classée selon qu'elle est **individuelle** (amis d'enfance, d'école ou d'études) **ou collective** (bande de jeunes). L'intensité des **liens forts** (amis proches ou très proches) **ou faibles** (simples connaissances, voisins, etc.) constitue également un critère intéressant pour distinguer les formes de sociabilité. Enfin, les sociologues ont l'habitude aussi de distinguer **la sociabilité, qui est intime** et qui s'exerce dans un **espace privé**, notamment au sein de la famille (jeux de société au domicile), et **la sociabilité qui est**

ournée, à l'inverse, vers l'extérieur et qui s'exerce dans un **espace public** (comme celle qui existe lors de la fête du village, au sein d'une association, d'un club sportif).

Après avoir précisé ce qu'était la sociabilité et les formes qu'elle pouvait prendre, il s'agit à présent de se demander **à quelle(s) forme(s) de sociabilité** participent les sportifs paralympiques et les personnes qui les entourent. Une fois que nous aurons identifié et précisé les formes de sociabilités qui existent au sein des staffs et en dehors des staffs, nous nous demanderons **pourquoi et à quelle(s) condition(s) certaines auraient tendance à favoriser la performance sportive** des paralympiens quand d'autres auraient tendance contraire à y faire obstacle ?

4.2. Les différentes formes de sociabilités sportives au sein des configurations paralympiques

En premier lieu, il faut rappeler qu'il existe des **sociabilités plus ou moins formelles, collectives, publiques et à faible intensité** dans **toutes les configurations** paralympiques que nous avons observées. Ces sociabilités correspondent à celles qui ont cours durant les **stages nationaux** (ou les compétitions) entre les différents acteurs d'une configuration (parasportifs, membres de staffs) qui n'entretiennent pas de relations concrètes en dehors de ces espaces de rencontre mensuels, trimestriels, voire semestriels. Elles correspondent à des interactions souvent hiérarchisées au cours desquelles le langage qui est utilisé est formel, technique et essentiellement tourné vers l'action sportive.

Au cours de ces mêmes séjours sportifs (stages nationaux, compétitions), il existe pourtant aussi une **autre forme de sociabilité qui est informelle, collective, publique et à faible intensité**. Elle correspond aux moments et aux échanges conviviaux au cours desquels chacun des acteurs s'autorise à parler d'autre chose que de sport et/ou d'en parler dans des termes moins techniques. Cette sociabilité se déploie par exemple lors des repas souvent collectifs que les parasportifs et membres des staffs partagent quotidiennement.

Les deux **formes de sociabilités** que nous venons d'évoquer sont **transversales**, c'est-à-dire qu'elles existent, de façon plus ou moins développées, dans toutes les configurations paralympiques que nous avons pu observer. Elles sont aussi **nécessaires**, car elles régulent à juste distance, selon des règles relativement stables (sociabilités formelles, collectives et

publiques à faible intensité), mais qui n'interdisent pas à d'autres moments des échanges plus affables, bienveillants et chaleureux (sociabilités informelles, individuelles ou collectives, publiques, à faible intensité), l'ensemble des relations qui existent au sein des configurations paralympiques. Elles **participent** donc de la **stabilité relative des configurations** et de leur **fonctionnement** et jouent ainsi à l'évidence un **rôle essentiel** dans le **processus de performance sportive** des paralympiens. Ces deux formes de sociabilité ne sont pourtant pas les seules à fonctionner au sein des configurations paralympiques. Il existe en effet un autre type de sociabilité que nous avons pu également observer dans la quasi-totalité des configurations, mais qui, selon les contextes, peut avoir des effets ambivalents sur la performance sportive des paralympiens. Il s'agit des **sociabilités informelles, individuelles, privées et à forte intensité**. Si, comme on va le montrer, celles-ci peuvent présenter des **avantages** en matière de **performance sportive**, nous verrons qu'elles peuvent aussi avoir **certaines limites**.

4.2.1. Les avantages et désavantages des sociabilités informelles, individuelles, privées et à forte intensité

Afin de mieux saisir ces sociabilités, nous présenterons tout au long de cette partie la **fréquence** et la **nature** des **relations** entre les **parasportifs** et leurs **entraîneurs** (personnels ou nationaux) et/ou entre les entraîneurs. Dans les cas où il existe un entraîneur personnel, nous observerons si celui-ci est reconnu et intégré dans le staff de l'équipe nationale (en particulier la place ou le rôle qu'il lui est accordé dans ce staff).

La première configuration que nous allons présenter est celle d'un parasportif² dont le staff national est composé **d'entraîneurs** qui entretiennent pour certains des **relations d'amitié de longue date**. L'un des entraîneurs nationaux référents explique que deux entraîneurs nationaux adjoints sont ses « *amis* ». L'un des deux entraîneurs nationaux adjoints explique que **l'amitié a joué un grand rôle** dans son **engagement** pour l'équipe de France : « *c'est la relation humaine qui m'a... qui m'a motivé...* ». L'entraîneur national référent précise que l'amitié a permis de **pérenniser le staff**. Il explique en effet que l'amitié et **les liens forts** permettent aux membres du staff de **prendre du plaisir** et les **motivent** pour rester en poste

² Dans cette partie sur les sociabilités, nous avons dû ne jamais préciser le niveau de performance des parasportifs afin de préserver l'exigence d'anonymat.

malgré la précarité. Il affirme à ce sujet : « *c'est tellement un monde précaire que si on n'a pas du plaisir à se retrouver, à travailler ensemble pour le staff, les gens ne vont pas rester. Je ne sais pas comment c'est dans les autres Fédés, mais si les entraîneurs touchent 3 000 euros, ils peuvent se retrouver, même s'ils ne se supportent pas. Nous, on est payé à la pige 500 euros le stage, voilà, on vient parce qu'on est aussi content de se retrouver, de faire du travail qualitatif. L'humain a une grande part* ».

L'un des cadres fédéraux se réjouit lui aussi que les liens professionnels au sein du staff national soient des liens informels à forte intensité. Il estime qu'il est important que les paralympiens entretiennent des **relations qu'ils jugent adaptées et agréables** avec leur **staff** et que, de la même façon, les **membres du staff** entretiennent également entre eux des relations qu'ils estiment chaleureuses, voire amicales.

Nous avons pu observer dans presque toutes les configurations l'établissement d'une **relation de proximité**, et qui souvent **s'inscrit dans la durée**, entre un **parasportif** et **au moins un entraîneur**, que celui soit un entraîneur personnel, national ou un ancien entraîneur. Cette relation de proximité avec une personne qui **connaît la discipline** et à laquelle le parasportif va pouvoir se **confier et établir une relation de confiance** est une constante et semble constituer de prime abord un élément nécessaire à l'équilibre psycho-affectif des parasportifs. Pourtant, comme nous le verrons dans un second temps, l'observation attentive de l'ensemble des configurations semble indiquer qu'il existe aussi des **situations** pour lesquelles ces **liens forts** peuvent générer des **incompréhensions**, des **tensions**, voire des **liens de dépendance**.

4.2.2. Les avantages des sociabilités informelles, individuelles, privées et à forte intensité entre un parasportif et son entraîneur

Le premier constat que l'on peut faire est que, hormis dans le cadre de quelques configurations où les parasportifs n'ont pas d'entraîneurs personnels, **la plupart des sportifs** paralympiques disposent, en plus de leur(s) **entraîneur(s) national(aux)**, d'un **entraîneur personnel** avec lequel ils réalisent **l'essentiel de leur préparation sportive**. Parmi les configurations où sont présents des entraîneurs personnels en plus des entraîneurs nationaux, les relations entre le parasportif et l'entraîneur personnel sont **plus fréquentes**, mais aussi souvent **plus amicales**, que celles entre le parasportif et l'entraîneur national. De plus, lorsque

des parasportifs ont des relations de **grande proximité** avec leur entraîneur personnel, il est plus **fréquent** que leur entraîneur personnel soit **intégré au staff de l'équipe de France**, soit lors de certains stages à titre d'aide **ponctuelle**, soit de façon plus régulière et officielle en devenant entraîneur national adjoint.

L'exemple d'un parasportif est certainement paradigmatique des **liens forts** qui peuvent unir un **parasportif** et son **entraîneur** et de leurs **effets positifs en matière de performance**. Ce paralympien explique qu'au fil des années, leur relation s'est transformée en relation d'amitié : *« ça va au-delà du (sport), bien sûr, une amitié maintenant... on parle le même langage quand on est au (sport), c'est un passionné de (de ce sport) »*. L'un des membres de cette configuration précise que pour ce sportif paralympique : *« la vie sans [son entraîneur personnel] c'est inimaginable maintenant... c'est vraiment très, très, fort... très, très, fort »*. L'entraîneur personnel explique quant à lui que le paralympien qu'il entraîne **fait « presque partie de la famille »**. De son côté, le paralympien regrette que son entraîneur personnel n'ait pas pu faire partie de la délégation française lors des Jeux paralympiques. Il le définit comme *« un travailleur de l'ombre »*.

- *Un ancien entraîneur personnel qui joue le rôle d'un « père » protecteur*

Le cas d'une **paralympienne** est très spécifique puisque tout en n'ayant pas d'entraîneur personnel, elle est aidée et accompagnée, dès qu'elle s'entraîne dans le club où elle a commencé son [parasport], par son **ancien entraîneur personnel**, qui ne lui donne plus de conseils, ni même de programmes sportifs à suivre, mais qui fait désormais office de **confident et de « père » protecteur**. Étant donné que ce club est éloigné de son domicile, elle dit qu'elle ne s'y rend qu'une à deux fois par semaine. Généralement, **l'entraîneur national** lui **transmet des consignes** spécifiques qu'elle s'applique à suivre, mais elle ajoute que c'est parfois difficile, car au sein de ce club local *« les gens sont là pour du loisir, donc ça papote, ça va boire des canons »*. Pourtant, elle précise qu'elle tient à poursuivre ses entraînements au sein de ce club, car il ne faut pas *« oublier d'où l'on vient »*. D'autant que, comme on l'a déjà mentionné, c'est dans ce club que se trouve l'entraîneur qui lui a permis de débiter sa pratique. Aujourd'hui, cet entraîneur l'aide *« à sortir les affaires »* de sa voiture et à s'installer. Elle précise qu'il fait tout pour qu'elle se sente *« le mieux possible »*, avant d'ajouter : *« c'est un peu comme un père »*. Elle dit que c'est aussi *« un peu »* son *« préparateur mental »* et qu'il l'a aidé dans les moments difficiles. La paralympienne : *« il sait très bien que [le*

parasport] (auquel cet entraîneur l'a formé) **m'a sauvé la vie** [...]. *Il n'est ni entraîneur, ni préparateur mental, ni tout ce que vous voulez, il a juste été une personne qui m'a rencontrée au bon moment de ma vie et qui m'a aidée sur [le plan sportif], sur l'aspect mental, sur tout... Et encore maintenant* ».

Les relations de **grande proximité** entre un **paralympien** et son **entraîneur personnel** ne créent pourtant **pas toujours les meilleures conditions de travail et de préparation**.

4.2.3. Les désavantages des sociabilités informelles, individuelles, privées et à forte intensité entre un parasportif et son entraîneur

Dans une autre configuration, l'entraîneur personnel est aussi le compagnon de la parasportive. Mais l'un des membres de cette configuration considère que **la relation conjugale** entre cette paralympienne et cet entraîneur personnel peut constituer « **une limite si on franchit la limite** ». Il précise qu'« *entraîner sa femme comme le fait [cet entraîneur personnel]* » est « **hyper compliqué** » et qu'« *ils n'ont pas choisi le plus simple* ». Il considère enfin que « *si elle avait un entraîneur autre, elle pourrait découvrir davantage de choses, et avancer plus facilement* ». Il estime en effet que cette paralympienne ramène parfois « *des trucs de l'entraînement à la maison* » et que « *ça fout le bordel* ». Cet exemple montre comment les relations de couple entre un parasportif et son entraîneur peuvent être **perçues comme un faisant obstacle** à l'épanouissement sportif d'un paralympien.

Par ailleurs, certaines sociabilités informelles et intenses entre l'entraîneur personnel et le parasportif peuvent parfois aussi se transformer en **relation de dépendance**. C'est le cas d'un paralympien qui est **quotidiennement aidé** par son entraîneur. Son entraîneur explique : « *je m'occupe de ses papiers, de ses trucs [...] j'ai fait un dossier CAF, sur tout ce qui est administratif* ». Il ajoute que le paralympien est **très dépendant** des services qu'il lui propose : « *le jour où je ne suis plus là, il va être perdu* ». À ce jour, ce sportif paralympique ne travaille pas et n'a pas de projet professionnel concret. « *Pour l'instant, c'est compliqué* » dit-il. Quand on évoque l'après-carrière, il ne souhaite pas se projeter, car c'est quelque chose qui lui fait peur et il a l'impression de n'être « **personne** » **sans le sport**. L'existence de ce paralympien semble donc reposer intégralement sur son projet paralympique qui est **exclusivement rendu possible et organisé par son entraîneur**. La situation que nous venons de décrire montre combien les relations de proximité entre un paralympien et son entraîneur peuvent parfois

masquer un **rapport d'exclusivité** et de **dépendance** qui affecte la capacité d'initiative du parasportif quant à l'organisation présente et à venir de sa vie privée et professionnelle.

Il existe des configurations dans lesquelles il n'existe **pas d'entraîneur personnel**. Dans ces configurations il n'y a donc pas d'entraîneur personnel avec qui les paralympiens entretiendraient des relations quotidiennes et de proximité. Il semble néanmoins qu'ils aient développé ce type de liens forts avec d'autres personnes, en particulier leurs entraîneurs nationaux ou bien d'anciens entraîneurs jouant à présent le rôle d'accompagnant et de confident.

- *Les entraîneurs nationaux comme substituts des entraîneurs personnels*

Prenons le cas de **deux parasportifs** qui n'ont **pas** à proprement parler **d'entraîneur personnel** et qui entretiennent des **relations de proximité** avec leurs **entraîneurs nationaux**, pour lesquels ils manifestent de la sympathie, de l'estime et parfois même une certaine forme d'admiration.

L'un de ces paralympiens s'entraîne avec son assistant sportif quatre fois par semaine dans son club local, mais sans avoir à ses côtés un véritable entraîneur personnel. Les seuls entraîneurs qu'il côtoie sont **ceux du staff national**. En plus du stage mensuel proposé par l'équipe de France, il précise qu'il participe aussi une semaine par mois à un stage « *individualisé* » organisé par l'un de ses entraîneurs nationaux. Le paralympien : « *En stage collectif, il passe 5 minutes. [...] Il va voir un peu tout le monde et... il ne peut pas voir si c'est cohérent ce qu'il dit [...] Tandis que là, on est sur place pendant 3 jours avec l'entraîneur. Et là il voit ce qui va, ce qui ne va pas, vraiment* ». Il apprécie par-dessus tout **l'approche exigeante** de l'un de ses entraîneurs nationaux. Le paralympien : « *[l'entraîneur] on va dire, il est un peu plus sévère, un peu plus rigide pour les entraînements et... ça me convient bien* ».

Un autre paralympien précise qu'il ne s'est jamais entraîné 10 à 15h par semaine comme peuvent le faire d'autres parasportifs et qu'il a toujours **priviliégié les stages nationaux**. Il décrit l'un des entraîneurs nationaux comme étant le plus diplomate et l'autre comme étant le plus exigeant et le plus « *dur* ». Il dit aussi qu'il a été d'abord réticent vis-à-vis des exigences des entraîneurs nationaux, car il voulait continuer à s'entraîner « *pépère* ». Mais il affirme qu'il a ensuite considéré que ces changements étaient positifs et qu'ils lui ont permis de modifier ses ambitions sportives. Il explique que les **relations de proximité** qu'il entretient **avec** ces deux **entraîneurs nationaux** ne reposent **pas exclusivement sur de la bienveillance** et qu'elles

n'excluent pas parfois de la **dureté** et de la **sévérité**, mais il les perçoit comme étant **positives** dans sa **préparation paralympique**.

Au terme de cette réflexion sur les liens qui unissent les parasportifs à leurs entraîneurs, il semble que la **présence ou l'absence** d'un **entraîneur personnel** ne constitue **pas l'élément le plus significatif** pour **comprendre l'écosystème** dans lequel se **prépare la performance**. En effet, nous avons vu qu'il existe des **configurations** intégrant un **entraîneur personnel**, mais qui ne présentent pas nécessairement toutes les conditions requises pour que le parasportif performe le jour des compétitions, soit parce que l'entraîneur personnel est en **conflit** avec le reste du **staff national**, soit parce que l'entraîneur personnel devient **concurrent du staff national** au point de le recouvrir entièrement et de le rendre secondaire. Par ailleurs, dans les configurations où un entraîneur personnel est présent, il est souvent question de **liens forts** (amicaux ou amoureux) entre le **paralympien** et son **entraîneur personnel**. Or, ces liens forts, bien que source de stabilité et de **sérénité** dans la préparation du parasportif, peuvent parfois devenir **source de conflits** et de **stress** lorsque l'entraîneur personnel impose, au parasportif et au staff national, à la fois le rythme, le contenu des entraînements et les personnes dignes d'intérêt avec lesquelles il doit travailler. De plus, pour le parasportif, il peut être plus difficile de décider par lui-même et contre l'avis de l'entraîneur personnel lorsque ce dernier est, par ailleurs dans la vie ordinaire, un **compagnon ou un mari**, ou bien, la personne qui **prend en charge l'intégralité de ses besoins et dont il ne peut se dépendre**. Il n'y a donc pas d'un côté des configurations avec des entraîneurs personnels et des liens forts qui mèneraient nécessairement et en toutes circonstances à la performance paralympique et de l'autre des configurations sans entraîneur personnel et avec des liens faibles qui seraient source d'échec sportif. Non seulement des liens forts peuvent survenir entre un parasportif et son entraîneur national, mais la présence de **liens forts** n'est **pas une garantie suffisante** pour **accéder à la performance**. En effet, si l'existence de liens forts (soit avec un entraîneur (personnel ou national), soit avec un assistant ou un partenaire de l'équipe) constitue souvent un **élément déterminant** dans l'accès à la performance, en revanche il est important que ces liens forts **participent à l'équilibre de l'écosystème**, de la configuration, **sans perturber ou nuire** à la complémentarité des acteurs, ni à l'autonomie et à **l'épanouissement** du parasportif. Les liens forts entre les parasportifs et leurs entraîneurs (nationaux ou personnels) peuvent en effet s'inscrire dans des **relations horizontales** marquées par la **bienveillance** et la

complémentarité, sans que ne soit exclut de ces relations **une forme d'exigence** et parfois aussi une forme de **fermeté**. Cependant, ces liens forts peuvent aussi s'inscrire dans des **relations asymétriques** caractérisées par la **dépendance affective**, **l'absence de bienveillance**, voire **une forme d'emprise**. L'ensemble de ces résultats suggère de porter une attention particulière aux formes prises par les sociabilités paralympiques afin que celles-ci **favorisent une plus grande disponibilité psychique** des paralympiens et pour qu'elles constituent finalement l'un des leviers majeurs de leur **accès à la performance** sportive.

4.3. Le rôle des sociabilité(s) extra-sportives au sein des configurations paralympiques

Si nous avons présenté jusque-là les formes de sociabilité existantes au sein des staffs (nationaux et personnels) auxquels participent les parasportifs, il est tout aussi important de mentionner et d'analyser (lorsqu'elles existent) les différentes **formes de sociabilité extra-sportives** et le **rôle** qu'elles jouent dans **l'accès à la performance** de certains parasportifs.

Certains paralympiens mettent en avant en effet le **bénéfice** de leur **relative stabilité affective** soit en tant que partenaire au sein d'un couple, soit en tant que célibataire, soit en tant que père/mère/fils/fille au sein d'une famille. C'est le cas d'un paralympien qui insiste particulièrement sur **l'importance de sa famille dans sa carrière** de paralympien. Il explique à ce sujet que sa famille « *fait partie grandement de [son] équilibre* » et précise qu'il ne conçoit pas « *être sportif de haut niveau [...] si on n'est pas enraciné [...] autre part* ». Il met en avant le fait de ne « *pas avoir que [sa discipline]* » et d'être investi aussi dans « *autre chose* ». Il dit que cette « *autre chose* » n'est pas une profession, car il ne travaille pas, mais qu'il s'agit de sa famille. Il explique que c'est le « *côté familial, voilà, père de famille* » qui l'aide et qui l'a « **beaucoup aidé dans les années des fois un peu compliquées** ». C'est pourquoi il exige que sa famille soit présente lors des compétitions.

Un autre paralympien a toujours mis en équilibre sa pratique sportive et sa carrière professionnelle, les deux se complétant de son point de vue. Il décrit une activité professionnelle intense auprès de ses associés et de ses collaborateurs et il explique qu'il assure en parallèle des fonctions importantes dans une association. Ce paralympien parle d'un « *triple engagement [...] avec le côté sportif, en tant que sportif de haut niveau, le côté*

professionnel et le côté associatif ». Il affirme qu'il a toujours ressenti le besoin de ne pas s'engager uniquement dans le parasport de haut-niveau et dit que ce **triple engagement** (professionnel, associatif et sportif) constitue son **équilibre** qui lui a déjà permis de se reconstruire après un échec sportif. Il considère à ce titre qu'il bénéficie aujourd'hui d'une situation qu'il estime **optimale** pour accéder à la performance et assure qu'il refuserait d'arrêter son activité professionnelle si on lui proposait de financer sa préparation paralympique.

Ainsi, les **relations de proximité entraîneur personnel/sportif** sont **source de stabilité et d'équilibre**, mais peuvent parfois se **transformer en relations de dépendance, voire d'emprise** et avoir des **effets délétères** en matière de performance en « fermant » la communication avec le reste des membres du staff national. Nous suggérons donc qu'une attention particulière puisse être maintenue ou encouragée au sein des staffs quant aux formes de sociabilités qui y sont engagées.

Pour que les « sociabilités » jugées adaptées puissent se **pérenniser**, il nous semble important que les membres des staffs nationaux puissent continuer à s'engager en développant leur **professionnalisation** ou en renforçant les **dispositifs qui facilitent leur mise à disposition** par leur employeur, comme par exemple la « **compensation du manque à gagner employeur** ». C'est donc la question de **l'articulation** entre les **sociabilités** et la **professionnalisation** des **staffs** qui est ici posée.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant de créer des **espaces** et des **moments de réflexivité** au sein des staffs sur ces questions relationnelles, en donnant la possibilité aux staffs qui en formulent le besoin de **mobiliser des dispositifs qui ont déjà été éprouvés** et validés par d'autres staffs, comme l'intervention d'un **tiers (des cabinets d'expertise en communication)** qui ne juge pas, mais qui permet de mieux comprendre les éventuelles difficultés relationnelles en proposant des actions de remédiations.

Enfin, il pourrait être profitable que soit favorisée une meilleure communication en utilisant **les outils, les espaces et les moments** déjà existants et en **en créant de nouveaux** pour générer davantage de fluidité dans les relations.

5. Concurrences

5.1. Concurrence nationale et internationale

La question de la concurrence est déjà largement abordée et travaillée dans le lot 1 de l'ANR PARAPERF. Nos collègues de ce lot de travail ont ainsi mis au point des outils qui permettent d'estimer l'état et la densité de la concurrence nationale ou internationale, selon les disciplines sportives.

De façon complémentaire, l'enquête qualitative (en sociologie) que nous avons menée dans le lot 3 nous a permis de constater que **l'état de la concurrence nationale et internationale** constitue un autre **déterminant dans l'accès à la performance**. Cet état de la concurrence nationale et internationale est lié à des **raisons** qui peuvent être **structurelles**.

En effet, si en France il existe des **disciplines** qui ont été structurées dès les premiers jeux paralympiques, d'autres sont de **constitution récente** et leurs pratiquants, peu nombreux, ne bénéficient pas encore d'une forte concurrence sur le territoire français. Il faudra donc se demander si la structuration de la discipline au niveau national est récente ou ancienne ? Combien y-a-t-il de **pratiquants** ? Combien existe-t-il de **clubs** et quel est **l'état de la concurrence entre les pratiquants** et entre les clubs au niveau national ? Mais il faudra aussi se demander si **l'état de structuration de la discipline** (structuration **forte/faible** ; **structuration ancienne/récente**) est historiquement **en phase/en décalage** avec l'état de structuration de la discipline dans les autres pays.

Certains répondants expliquent qu'il existe des disciplines dont la structuration nationale, en matière de nombre de licenciés, de clubs, de concurrence et d'expertise, était moins avancée que dans d'autres pays. Ils précisent que dans ce type de situation, les parasportifs ont souvent **appris de leurs défaites** survenues lors des grandes compétitions internationales. L'un des membres d'un staff national affirme à ce sujet : « *au début on a beaucoup, beaucoup appris parce qu'on a beaucoup, beaucoup perdu...* ». D'autres personnes interviewées ajoutent que, lorsqu'une discipline s'est structurée récemment sur le territoire national, il est fréquent que les entraîneurs, et parfois aussi les paralympiens, aillent se **former auprès des entraîneurs ou d'anciens champions des meilleures nations**. Lorsque c'est possible, ces **étrangers qui sont experts de la discipline** sont recrutés dans les staffs nationaux français. En parallèle de la montée en puissance de l'expertise au sein du staff national, un cadre fédéral explique que ces disciplines se sont structurées autour d'une augmentation des licenciés et des clubs. Selon lui, le **niveau de concurrence entre les joueurs et celui entre les clubs** ont

augmenté sous l'effet de l'augmentation du nombre de joueurs et/ou d'équipes et donc du nombre de compétitions. C'est donc la **structuration progressive** de ces disciplines qui a conduit à l'**augmentation de la concurrence au niveau national** et qui, conjuguée au **développement du staff national et des stages** nationaux, a permis aux équipes de France de **gagner des places au classement mondial**.

5.2. Concurrence et classification

La **classification** est un **élément central** dans l'**accès à la performance**. Les paralympiens parlent à juste titre de leur classification comme d'une **étape** à la fois **nécessaire** et **capitale** dans leur **carrière sportive**. Elle est nécessaire, car la **participation** aux compétitions internationales et a fortiori aux jeux paralympiques est **tributaire** d'une **classification préalable**. Elle est **capitale**, car il faut que la classe dans laquelle est autorisé à concourir le paraspportif demeure **équitablement concurrentielle** pour que ce dernier puisse **exprimer ses capacités sportives et performer**.

5.2.1. Avantages et désavantages de la classification en matière de concurrence

Il est intéressant d'écouter les mots que les paralympiens utilisent pour parler de la classification. Certains d'entre eux disent par exemple qu'ils sont **classifiés « haut »** ou **qu'ils sont classifiés « bas »** selon que leurs capacités physiques les placent dans une **position favorable ou défavorable** par rapport à leurs concurrents qui appartiennent à la même classe. Ainsi, au sein d'une même classe, certains ont le **sentiment** d'être **désavantagés** vis-à-vis de leurs concurrents quand d'autres se considèrent au contraire **favorisés**.

Une paralympienne dit par exemple qu'elle a dû **changer de discipline** au cours de sa carrière parasportive, car la **classification** lui avait été **défavorable** en termes de performance. Pourtant, elle précise qu'elle **ne se sent toujours pas favorisée** en matière de classification, car, dans cette autre discipline, elle fait face à des concurrentes qui n'ont pas exactement les mêmes déficiences et qui bénéficient ainsi de conditions *« top pour elles »*.

Un autre **paralympien** envisage autrement la diversité des cas au sein d'une même classe ; il **estime** que les **choses** sont *« bien faites »*, car il a pu **bénéficier** d'un système de **compensation** qui est selon lui **adapté** à la **diversité** des **concurrents**. À la différence de ses

adversaires qui sont pourtant dans la même classe, il est autorisé à utiliser un **appareillage** qui lui permet de **compenser** son **manque de force**. Il explique à ce sujet : « *je trouve que c'est franchement très bien fait [...] on ne peut pas dire que les plus handicapés sont plus défavorisés que les moins handicapés* ».

L'un des paralympiens interviewé dit quant à lui qu'il n'aurait pas pu obtenir la distinction de meilleur joueur lors d'une compétition internationale s'il avait été classifié autrement. Un autre parasportif estime lui aussi qu'il est **avantagé** en matière de classification : « *c'est vrai que moi quand je suis arrivé [dans la discipline], je suis arrivé avec un physique... bah qui m'aide encore aujourd'hui, je suis arrivé avec un physique assez imposant, avec... je fais partie des moins handicapés de ma classe, en tout cas des meilleurs* ».

D'autres paralympiens se sentent à la fois « **avantagés** » et « **désavantagés** » par rapport aux autres concurrents de leur classe. L'un d'entre eux explique ainsi qu'il est « *à moitié tétraplégique* » et qu'il est « *avantagé comparé à un vrai tétraplégique* », mais qu'il est désavantagé par rapport « *à une personne qui est amputée d'un bras* » et à qui il reste un bras « *valide* ». Il précise alors : « *il a toutes les sensations. Alors que moi je n'ai pas tellement les sensations de froid, je n'ai pas... mon corps réagit mal au froid, réagi mal au chaud* ».

Enfin certains **paralympiens** se **sentent lésés**, car ils sont **classifiés** de la **même façon** depuis le **début de leur carrière** alors que leurs **capacités** ont entre-temps **diminué**. C'est par exemple le cas d'un paralympien qui, malgré ses nombreuses demandes, n'a jamais pu obtenir de compensation lors des compétitions. Il avait demandé aux classificateurs de préserver un **élément matériel compensatoire** mais qui avait été **interdit dans le règlement** sauf pour les personnes dont la pathologie l'imposait. Il précise alors que sa requête a été refusée et regrette que la fédération ne l'ait pas accompagné dans ses démarches : « *voilà et j'étais tout seul à présenter mon dossier. Voilà ! [...] c'est au médecin [fédéral] de le présenter. Ce n'est pas à [moi] de présenter ça* ». Il estime que c'est un « *scandale* », car il « *mobilise trop* » sa « *jambe malade* ». Il conclut alors son récit en affirmant : « *aujourd'hui, nous en France, on n'est pas pointu sur les classifications et on n'est pas ... on ne fait pas en sorte de mettre les personnes dans la bonne case. On s'en fout. [...] on n'est pas dans la performance* ».

Ainsi, toutes les situations que nous venons de présenter rappellent l'importance de **l'acte fondateur** de la classification qui, tel un rite de passage, institue la personne en situation de handicap en tant que parasportif désormais autorisé à concourir lors des compétitions internationales. Au cours de la classification, **la déficience**, analysée sous toutes les coutures

dans ses rapports étroits avec la pratique d'une discipline, devient tout à la fois l'attribut qui ouvre les portes de la compétition parasportive et qui, en situant le parasportif dans une classe, délimite **le champ des possibles** de ses performances à venir. Dès lors, être classifié « *dans la bonne case* », pour reprendre l'expression précédente du parasportif, peut être considéré comme **une étape cruciale et déterminante** dans la carrière d'un sportif paralympique.

5.2.2. Reclassification, maîtrise du matériel et concurrence

Les parasportifs doivent être en mesure de **posséder** et de **maîtriser le matériel** qu'ils utilisent pour **accéder à la performance**. Or la possession et la maîtrise du matériel peuvent être **remises en question** au **cours de la carrière** d'un parasportif. C'est particulièrement le cas lorsque certains **parasportifs** sont **reclassifiés** au cours de leur carrière et qu'ils sont contraints de changer de catégorie. Ce changement de catégorie modifie parfois la nature du matériel utilisé par le parasportif et/ou l'usage qu'il en fait. Ce fut par exemple le cas d'un parasportif (Elite) qui a été reclassifié à la suite de **l'évolution de sa maladie**. Il explique que sa reclassification dans une autre catégorie « *a été un coup dur* », car il a dû « *tout reprendre depuis le début* » et « *refaire sa place dans le groupe France* ». Il ajoute qu'il a été **contraint d'apprendre de nouvelles techniques**. Il insiste donc surtout sur le matériel qui « *n'est pas le même* » et qu'il n'utilisait « *pas trop* » dans son ancienne catégorie. Il ajoute : « *c'est vrai que j'ai dû tout reprendre de zéro. J'ai eu la chance de pouvoir réintégrer assez rapidement les stages collectifs parce qu'en fait, (...) j'avais déjà vu faire* ». En dehors de la problématique liée à **l'apprentissage** de l'utilisation d'un **nouveau matériel**, ce parasportif a également été confronté à la question de son **coût**.

L'exemple de ce paralympien permet de s'interroger sur les **situations de reclassification** qui **modifient la pratique de la discipline**, notamment à travers l'usage d'un nouveau matériel, et qui bien souvent supposent une augmentation des coûts de la pratique, notamment pour l'achat d'un matériel jusque-là inutilisé. À ce titre, la question de la mise en place d'un dispositif fédéral d'accompagnement sportif et financier des parasportifs reclassifiés peut être posée.

5.2.3. Vers une plus grande homogénéité des classes ?

Les extraits d'entretien que nous venons de présenter rappellent combien la **classification** constitue une **étape cruciale** et **centrale** des **parcours de performance** des athlètes paralympiens. Un **accompagnement fédéral** semble donc être nécessaire à chaque étape de la classification des athlètes à la fois pour que les parasportifs puissent être **correctement classifiés**, mais aussi pour que, le cas échéant, ils puissent bénéficier au sein de leur classe d'un **aménagement** destiné à compenser de trop grandes différences avec leurs concurrents. Nous voudrions à présent attirer l'attention sur le fait qu'il existe au sein des classes une **dynamique interne** qui peut avoir un **impact** dans l'accès à la performance. Dans certaines disciplines, les classes se sont en effet **progressivement homogénéisées** et certains parasportifs jadis avanta­gés ne le sont plus à présent. C'est le cas d'un parasportif qui déclare que les **écarts physiques** avec ses adversaires se sont considérablement **réduits** et qu'à présent les enjeux ne sont plus tant liés à la classification qu'au niveau athlétique des joueurs : *« tous ceux qui arrivent maintenant, ont quasiment le même physique que moi. Donc on n'est plus sur la classe. Entre la photo qu'on peut faire en 2020 et la photo de 2000, il y a 20 ans, les joueurs c'est... athlétiquement ça n'a rien à voir. Ça n'a rien à voir. Moi je... j'ai fait partie de ceux qui arrivaient et où ça posait problème, on se disait putain c'est quoi ce nouveau type de joueurs qui arrivent ? Effectivement, c'était un peu compliqué. Maintenant, tous ceux qui arrivent sont comme moi et, même, limite moins handicapés que moi ».*

Selon ce paralympien, les **caractéristiques physiques et athlétiques** de ses concurrents se seraient donc **homogénéisées** et rapprochées des siennes en l'espace de 20 ans, accentuant par-là la concurrence au sein de sa classe. Les **dynamiques d'homogénéisation et de nivellement** des attributs physiques et des qualités athlétiques qui sont à l'œuvre au sein d'une catégorie de classification serait donc le **signe tangible** d'une **plus grande concurrence** et d'un **accès plus difficile** à la performance.

5.3. Concurrence et innovation technologique

Les **innovations technologiques** peuvent parfois précipiter certains **parasportifs** au **second rang**, voire les contraindre progressivement à **l'arrêt de leur carrière**.

C'est le cas d'une parasportive ayant participé aux championnats du monde et aux jeux paralympiques et qui explique qu'est apparu un nouveau matériel qui a révolutionné sa discipline. Elle précise que cette **innovation technologique** ne concernait pas sa déficience, mais qu'elle a pu bénéficier en revanche à certaines de ses concurrentes : « *moi j'étais toute seule en (...) dans ma classe. Et les évolutions qu'on a pu faire étaient minimes par rapport aux évolutions qu'il y a pu avoir sur les avancées des (...) qui étaient utiles aux autres filles quoi. Donc... voilà de base fonctionnellement j'étais déjà très désavantagée* ».

Avec l'**apparition** de ce **nouveau matériel**, les performances sportives de ses concurrentes n'étaient plus à sa portée et elle n'a plus été en mesure de se qualifier pour participer aux Jeux paralympiques. Elle explique que cette évolution technologique lui a **ajouté un « handicap »** et que ses résultats sportifs n'ont plus jamais été les mêmes. Elle connut ensuite des **difficultés pour se qualifier** dans les compétitions internationales majeures, qui l'amèneront à arrêter sa carrière sportive. Elle prend l'exemple d'un autre parasportif qui était initialement « **haut dans sa classe** », mais qui a vu lui aussi les **avancées technologiques le reléguer progressivement** dans une position de faiblesse d'un point de vue sportif. Elle conclut de façon fataliste en disant : « *ça fait partie du sport tout simplement. Donc ... c'est l'évolution* ».

La situation que nous venons de décrire rappelle **l'importance d'une connaissance fine et actualisée des évolutions technologiques** dans les disciplines paralympiques où celles-ci peuvent avoir un impact direct sur le niveau de performance des parasportifs. A ce titre, il pourrait être intéressant de développer **un organe fédéral qui assurerait une veille technique** et qui aurait également une **importance cruciale** dans le **repérage et l'accompagnement des potentiels talents** dont les progrès technologiques en cours pourraient être décisifs quant à leurs futures performances.

5.4. Concurrence et évolution des règles du jeu et de l'arbitrage

Les **paralympiens** interviewés ont également partagé le fait que les **règlementations de leur discipline**, dont les **arbitres** sont les garants, peuvent **évoluer** et **désavantager/avantager** la totalité ou une partie des paralympiens. Un paralympien (Elite) explique par exemple que les arbitres « *l'handicapent* ». Son entraîneur personnel précise qu'ils ont « *créé des règles sur le mouvement [...] qui sont incompatibles avec la performance* ». Le paralympien dit que ces

règles **lui ont fait perdre une médaille** aux jeux paralympiques. Son entraîneur personnel ajoute que, lors d'une compétition internationale, de nombreux athlètes, pourtant multimédaillés, sont repartis « *avec des bulles* », c'est-à-dire en étant disqualifiés.

Dans une autre discipline, c'est une **nouvelle réglementation** qui a créé un réajustement de la pratique et qui a permis de **rééquilibrer l'état de la concurrence internationale**. Un paralympien explique qu'il existait jusque-là une **situation de désavantage** car un pays refusait de vendre **un matériel qui les avantageait** dans la pratique de la discipline.

Le paralympien : « *ils sont en train de changer la réglementation parce que le problème, c'est qu'il y a des gens qui fabriquent [un matériel avantageux] et qui ne le vendent pas* ».

Il explique ensuite les raisons pour lesquelles les nouvelles règles qui vont entrer en vigueur permettront de **rééquilibrer les rapports de force** tout en imposant aussi de nouvelles façons de pratiquer la discipline.

Le paralympien : « [Les pratiquants du pays qui produit le matériel avantageux] *c'est les premiers qui ont un peu « gueulé », ça fait 20 ans qu'ils ont leur [matériel] Et en fait, là, à partir du 1er juillet de cette année, [leur matériel] va devoir passer **une réglementation** [...] il y aura le logo [...] [de la fédération internationale]. Donc, du coup, [...] les gens qui avaient [du matériel] qui ne pouvait pas être vendu, ils ne pourront plus prendre ce [matériel]. En fait, on va devoir **changer tout notre jeu** ».*

Ces exemples prouvent combien une **veille technique** sur les règles en vigueur et sur l'arbitrage est nécessaire dans chaque commission. Cette veille permet aux paralympiens de **se préparer suffisamment à l'avance** à l'ensemble des règles d'arbitrage et à leurs évolutions, et plus largement à toutes les modifications des protocoles qui assurent l'organisation des compétitions internationales, afin de **réajuster si nécessaire les pratiques** sportives des paralympiens concernés.

6. Conclusion - Une proposition de typologie des configurations paralympiques

En guise de conclusion, nous proposons à présent une typologie des configurations paralympiques **destinée à mieux comprendre la diversité** actuelle des configurations paralympiques. Il en ressort quatre configurations que l'on pourrait qualifier de « **typiques** » en cela qu'elles regroupent une série de caractéristiques que nous avons fréquemment retrouvées reliées les unes ou autres. Les entretiens que nous avons réalisés avec les différents acteurs ont montré que ces **ensembles de caractéristiques ou traits singuliers** impliquent bien souvent des **expériences vécues différenciées** du monde paralympique. Nous insistons sur le fait que ces configurations types ne se retrouvent pas nécessairement à l'état pur dans la réalité ; les **configurations réelles** pouvant tour à tour **emprunter des traits** à une ou plusieurs des configurations présentées ci-dessous. Là encore, chaque configuration que nous avons observée, a **son histoire propre** et sa dynamique interne et peut être appréhendée, en fonction des époques et des contextes, par l'une ou l'autre de ces configurations types.

6.1. Les configurations « hégémoniques » ou « dominantes »

Ces configurations se caractérisent par des **staffs nationaux** dont **l'important budget de fonctionnement** permet de bénéficier d'une **expertise variée** et de **qualité immédiatement disponible**. Ces configurations concernent des **parasportifs eux-mêmes disponibles**, tant sur le plan **spatio-temporel, physique** que **mental, expérimentés**, déjà **multimédaillés** et qui dominant de façon incontestable les compétitions internationales. Dans ces configurations hégémoniques, ces paralympiens Master se sont entourés, au gré de leurs expériences et de leurs rencontres, d'un **groupe d'entraîneurs** ou de **préparateurs** qui sont **indépendants du staff national**. Des **relations de proximité**, empreintes **d'amitié** et de **bienveillance** réciproque, animent ces configurations. Par ailleurs, les sportifs paralympiques Master **contrôlent l'organisation quotidienne** de leur **préparation sportive** en choisissant les **jours**

de leurs **entraînements** et une **partie** de leurs **contenus**. Enfin, ayant été **classifiés favorablement** par rapport à leurs **concurrents** directs de leur classe, ils font figure de **favoris** lors des grandes compétitions internationales. Ainsi, les quatre déterminants présentés dans notre modèle, à savoir les **disponibilités**, les **expertises**, les **sociabilités** et les **concurrences**, interagissent ici dans une sorte de **symbiose féconde** pour **produire** la **performance paralympique**.

6.2. Les configurations « consistantes » ou « établies »

Ces configurations sont **consistantes** ou **établies**, car elles concernent des **disciplines fortement ancrées** sur le territoire **français**, tant sur le plan du sport que du **parasport**. Les **règles** ou les **gestes sportifs** chez les personnes non handicapées et ceux chez les parasportifs sont les mêmes ou n'y sont **pas très différents**. La proximité entre la pratique de ces disciplines chez les personnes non handicapées et la pratique de ces disciplines chez les parasportifs **facilite** donc la **circulation** et **l'intégration** des **entraîneurs, kinésithérapeutes, médecins, mécaniciens** dans les configurations paralympiques. Par ailleurs, ces disciplines pourraient être qualifiées d'« **historiques** » dans la mesure où elles s'inscrivent dans une histoire de plusieurs décennies sur le plan paralympique, avec l'accumulation au fil des années de plusieurs médailles paralympiques. Leurs **staffs nationaux** sont **fortement dotés** en matière de **budget** et ils bénéficient d'un nombre important d'experts, de sorte que les parasportifs les plus inexpérimentés peuvent **bénéficier** de cette **expertise** et **performer rapidement** sur le plan paralympique.

6.3. Les configurations « en puissance » ou « outsider »

Nous désignons par **configurations « en puissance »**, celles qui ont **virtuellement** ou **potentiellement** la **possibilité d'accéder** au **podium paralympique**, mais qui n'ont jamais encore actualisé cette possibilité. Ces configurations concernent des **disciplines** paralympiques qui ont été **introduites** en France depuis **moins de 15 ans** et dont la **pratique** est en **voie de structuration et de développement**. Dans ces disciplines, les **règles et les gestes sportifs** chez les **personnes non handicapées** et ceux chez les **parasportifs** **diffèrent**

sensiblement. La **circulation** des **entraîneurs** de la discipline parmi les sportifs non handicapés vers les staffs nationaux paralympiques est donc **plus improbable**, du moins semble plus compliquée en ce qu'elle suppose un apprentissage des nouvelles règles de leur part, voire parfois même la découverte d'une nouvelle discipline. L'**expertise** est donc davantage située du côté des **anciens champions paralympiques** qui bien souvent ne sont pas français et qui manifestent peu d'intérêt à intégrer le staff national. L'expertise concernant la discipline au sein de ces staffs nationaux est donc vouée à s'améliorer au fil du développement et de la structuration de cette discipline en France et de la participation des paralympiens aux grandes échéances internationales. Cependant, ces configurations concernent des **staffs** dont les **budgets** de fonctionnement **n'ont cessé d'augmenter** au cours des dernières années et qui bénéficient à présent d'une expertise variée, mais dont les contenus, comme on vient de le montrer, sont amenés à s'améliorer au fil des années à venir, à mesure des expériences accumulées dans les compétitions internationales et du développement de la pratique de haut-niveau sur le territoire national. Malgré des résultats sportifs encourageants, et parfois probants, lors de certaines compétitions internationales, la concurrence est telle sur le plan international que les parasportif(s) de ces configurations se positionnent en tant qu'« **outsiders** » sur le plan sportif et n'ont pour l'instant jamais obtenu de médailles lors des jeux paralympiques. C'est donc à ce titre que nous disons qu'à ce jour **leur performance paralympique est toujours « en puissance »**. Les parasportifs faisant partie de ces configurations expriment souvent un besoin de reconnaissance. D'autant qu'il s'agit souvent de parasportifs avec des déficiences sinon importantes du moins peu propices à susciter l'imaginaire valorisé du paralympien supercrip présenté plus haut.

6.4. Les configurations « vulnérabilisées »

En disant de ces **configurations** qu'elles sont **vulnérabilisées**, nous souhaitons ici attirer l'attention sur les mécanismes en court qui les fragilisent en agissant négativement sur l'un ou plusieurs déterminants de la performance que nous avons présentés dans ce rapport (disponibilités, expertises, sociabilités et concurrences). Non pas que les paralympiens qui en font partie sont exclus a priori des médailles paralympiques ; certains parasportifs de ces configurations qui bénéficient d'une forte expérience et qui ont déjà été médaillés peuvent continuer d'obtenir des médailles lors des jeux paralympiques. Mais à regarder de plus près

ces configurations, nous remarquons que, **aucuns des déterminants identifiés dans le modèle** que nous proposons **ne semblent agir sans rencontrer d'obstacles**. D'autant que le **vivier de parasportifs** qui permettrait de renouveler l'équipe nationale est **faible**, voire inexistant ou non identifié. De plus, ces **configurations** fonctionnent au sein d'une commission disposant d'un plus **faible budget de fonctionnement**. Par ailleurs, il apparaît que de nombreux **obstacles parasitent** souvent la **disponibilité physique et psychique** du paralympien et des **membres du staff national**. Le staff national est aussi **peu développé** et **manque d'acteurs expérimentés**. Les **sociabilités** y sont **conflictuelles** ou, à tout le moins, **peu propices** à la **bienveillance** entre les acteurs et à leur **sérénité**. Enfin, ces configurations doivent faire face à un **contexte international fortement concurrentiel** qui rend plus difficile l'accès aux médailles paralympiques. De telles configurations subissent donc de façon presque simultanée un **ensemble de freins** qui, pris ensemble, s'apparentent à une **dégradation des conditions de préparation** et de participation aux jeux paralympiques. Ces freins posent la question de la durabilité et de l'existence même de ces configurations.

Au terme de la présentation de ces 4 configurations typiques, que le modèle initial nous a permis de construire, nous espérons que **les outils d'appréhension de la performance** paralympique que nous avons proposés dans ce rapport permettront aux acteurs concernés de **diagnostiquer les situations paralympiques** afin d'une part d'identifier plus précisément **les fonctionnements et les dysfonctionnements** qui y sont à l'œuvre et d'autre part de proposer le cas échéant les **dispositifs de remédiations** efficaces qui répondent aux **réels besoins et enjeux immédiats** auxquels sont confrontés les paralympiens.



ANR

